



African Water Facility
Facilité africaine de l'eau

Mobilising Resources for Water in Africa
Mobiliser des ressources pour l'eau en Afrique



RAPPORT D'ÉVALUATION

PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR LE
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EAU EN
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Juin, 2009

African Water Facility | Facilité africaine de l'eau

African Development Bank | Banque africaine de développement

BP 323 - 1002 Tunis Belvédère – Tunisie

Tel: + 216 71 102 197 Fax: + 216 71 348 670

Email : africanwaterfacility@afdb.org

www.africanwaterfacility.org

TABLE DES MATIERES

	Page
<i>Liste des tableaux et annexes</i>	<i>i</i>
<i>Equivalences monétaires</i>	<i>i</i>
<i>Liste des sigles et abréviations</i>	<i>i</i>
<i>Matrice du Cadre logique du projet</i>	<i>ii</i>
RESUME EXECUTIF	v
1. CONTEXTE	1
1.1 Origine du Projet	1
1.2 Priorités sectorielles	2
1.3 Définition des problèmes	2
1.4 Objectifs	4
1.5 Bénéficiaires et acteurs	4
1.6 Justification de l'appui de la FAE	4
2. DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1 Résultats à long terme	5
2.2 Résultats à moyen terme	5
2.3 Réalisations	5
2.4 Activités	6
2.5 Risques	9
2.6 Coûts et plan de financement	9
3. MISE EN ŒUVRE	10
3.1 Réciendaire	11
3.2 Gestion du Projet et capacités de mise en œuvre	11
3.3 Calendrier d'exécution	11
3.4 Acquisitions	11
3.5 Modalités de décaissement	13
3.6 Comptabilité et Audit	14
3.7 Plan de performance	14
3.8 Suivi, évaluation et rapports	15
4. BENEFICES DU PROJET	15
4.1 Efficacité et Efficience	15
4.2 Durabilité	15
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	16
5.1 Conclusions	16
5.2 Recommandations	16

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Carte administrative de la RCA
- Annexe 2 : Carte du réseau hydrographique
- Annexe 3 : Organigramme de gestion du projet
- Annexe 4 : Coûts détaillés du Projet
- Annexe 5 : Calendrier d'exécution du Projet
- Annexe 6 : Termes de référence des études

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)
- Tableau 2 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses
- Tableau 3 : Dispositions relatives aux acquisitions
- Tableau 4 : Calendrier de décaissement

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Mai 2009)

- 1 UC = 1,12831 Euro
- 1 UC = 740,123 FCFA
- 1 Euro = 655,957 FCFA

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- AEP : Alimentation en eau potable
- AEPA : Alimentation en eau potable et assainissement
- APD : Avant Projet Détaillé
- APS : Avant Projet Sommaire
- CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
- CICOS : Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
- DGH : Direction Générale de l'Hydraulique
- DSRP : Document de stratégie de réduction de la pauvreté
- FAE : Facilité Africaine de l'Eau
- GIRE : Gestion intégrée des ressources en eau
- GWP : Global Water Partnership
- MMEH : Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
- MEPCI : Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale
- MSP : Ministère de la Santé et de la Population
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- RCA : République Centrafricaine
- SODECA : Société de Distribution des Eaux de Centrafrique
- UCC WATER : UNEP Collaborating Centre on Water and Environment
- UCP : Unité de Coordination du Projet
- UE : Union Européenne

Matrice du cadre logique du Projet

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	CALENDRIERS DES OBJECTIFS INDICATIFS	HYPOTHESES / RISQUES
1. But : (Objectif global)	Impact (résultats à long terme)	Bénéficiaires :	Indicateurs d'impact	Progrès Ciblé à long terme	Hypothèse :
Atteinte des objectifs du DSRP d'amélioration des conditions de vie des populations et de développement socio-économique du pays.	Développement socio-économique lié à l'augmentation du taux d'accès à l'eau potable et l'assainissement et une meilleure gestion économique et sociale des ressources en eau.	Toute la population de la RCA estimée à 4,2 millions d'habitants.	<ul style="list-style-type: none"> • OMD spécifiques au secteur eau <ul style="list-style-type: none"> – 1A : Réduction de pauvreté – 3A : Rapport fille/garçons à l'école – 4A.2 : Taux de mortalité infantile – 7B.5 : Niveau d'utilisation des ressources en eau – 7C.8&9 Taux d'accès à l'AEPA. <p><i>Sources:</i> Rapports MMEH, MEPCI, MSPP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de pauvreté de 67% en 2003 à 31% en 2015 • Rapport filles/garçons à l'école de 66% en 2005 à 100% en 2015 • Taux mortalité infantile de 132‰ en 2003 à 50‰ en 2015 • Niveau d'utilisation des ressources de 0,4% en 2008 à 0,8 % en 2015 • Taux d'accès à l'AEPA de 30% et 10% en 2008 à 46% et 20% en 2015 	Sécurité nationale et stabilité politique.
2. Finalité du projet : (Objectifs Spécifiques)	Résultats moyen terme)	Bénéficiaires :	Indicateurs de résultats	Progrès Ciblés à moyen terme	Hypothèse :
Un environnement plus favorable aux investissements du secteur eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre institutionnel renforcé et capacités du secteur de gestion et planification des ressources augmentée. • Capacité du secteur à attirer les investissements nécessaires et assurer leur durabilité renforcée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Décideurs politiques et techniques. • Les acteurs du secteur de l'eau, les bailleurs de fonds. • La population de la RCA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre institutionnel. • Budget d'investissement dans le secteur. • Fonds engagés sur la base du plan d'investissement élaboré. • Distribution interrégionale du taux d'accès à l'AEPA en milieu rural et urbain. • Budget de fonctionnement du système d'information et du centre de documentation. <p><i>Sources:</i> Rapports MMEH, MEPCI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau cadre institutionnel appliqué • Budget d'investissement dans le secteur amélioré de 2% en 2008 à 5 % en 2013 • 100% des investissements sont engagés sur la base du plan de financement • Ecart type faible pour la distribution du taux d'accès à l'AEPA • 100% du Budget de fonctionnement du système est supporté par l'état. 	<p>Risques</p> <p>Non augmentation des allocations de l'état dans le secteur.</p> <p>Les mesures pour améliorer la performance du secteur, ne sont pas entreprises.</p> <p>mesures d'atténuation</p> <p>Sensibilisation, concertation, rôles des intervenants bien défini.</p>

<u>3. Ressources et activités :</u>	<u>Produits (Résultats à court terme)</u>	<u>Bénéficiaires :</u>	<u>Indicateurs de produits</u>	<u>Progrès ciblés à court terme / calendrier</u>	<u>Hypothèse :</u>
<p><u>3.1 Composante A :</u> Renforcement du cadre institutionnel, organisationnel et juridique du secteur de l'eau.</p> <p><u>Coût</u> : 611 000 Euros</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration du cadre institutionnel et organique du secteur d'eau et définition du rôle de chaque acteur. •Elaboration des textes d'application du Code de l'eau. •Renforcement des capacités techniques des acteurs du secteur. •Vulgarisation institutionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> •Tous les acteurs impliqués dans le secteur de l'eau. •Toute la population centrafricaine qui connaîtra mieux ses droits liés à l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> •Cadre institutionnel et organique. •Textes adoptés par le Conseil des Ministres. •Décrets sur l'organisation du secteur signés par le pouvoir exécutif. •Nouveau statut et contrat d'exploitation de la SODECA. •Nombre des formations livrées. •Vulgarisation. 	<ul style="list-style-type: none"> •Cadre institutionnel et organique adopté : M0+17 •Textes adoptés, M0 + 17 •Décrets promulgués M0+17 •Nouveau statut et contrat de la SODECA adoptés M0+17 •4 formations livrées M0+14 • 8 atelier de vulgarisation tenu M0+ 18 	<p><u>Risques</u></p> <p>Faible implication des acteurs nationaux</p> <p>Conflit d'intérêt entre les structures interministérielles</p> <p><u>mesures d'atténuation</u></p> <p>Développement d'une dynamique participative et d'un partenariat national à travers le comité de pilotage</p>
<p><u>3.2 Composante B :</u> Amélioration de la connaissance et gestion de l'information.</p> <p><u>Coût</u> : 881 000 Euros</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Conception et opérationnalisation du système d'information sur l'eau. •Inventaire des infrastructures et ouvrages hydrauliques. •Réhabilitation et renforcement des réseaux minimums de mesures dans le sous-bassin de l'Oubangui. •Création d'un centre de documentation sur l'eau. 	Tous les acteurs du secteur de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> •Nb des modules sectoriels de collecte des données opérationnels. •Nb des stations pluviométriques réhabilités. •Nb des stations hydrométriques fonctionnelles. •Nb des piézomètres installés. •Site web et centre de documentation établis. 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 modules au moins (hydrologie, pluviométrie piézométrie et qualité d'eau) M0+22 •30 stations pluviographiques M0+17 •15 stations hydrologiques M0+17 •6 piézomètres M0+17 •Site web opérationnel M0+16 •Centre de documentation opérationnel M0+22 	<p><u>Risques</u></p> <p>Accès difficile à quelques sources d'informations</p> <p><u>mesures d'atténuation</u></p> <p>Comité de pilotage du projet, approche participative, sensibilisation des acteurs</p>
<p><u>3.3 Composante C :</u> Amélioration des conditions de financement du sous secteur AEPA.</p> <p><u>Coût</u> : 350 000 Euros</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Programme d'investissements 2011-2025 élaboré. •Stratégie de financement du sous secteur AEPA et une feuille de route pour sa mise en œuvre élaborées. •Table ronde des bailleurs de fonds organisée. 	Tous les acteurs du secteur, principalement les bailleurs de fonds et la population servie par les nouveaux investissements.	<ul style="list-style-type: none"> •Politique tarifaire. •Principes d'allocations budgétaires •Programme d'investissement 2011-2025 (plan + projets prioritaires). •Stratégie de financement validée par les acteurs et les ministères de tutelle. •Nombre de bailleurs de fonds participant à la table ronde. 	<ul style="list-style-type: none"> •Rapport sur la revue de la politique tarifaire M0+14 •Principes validés M0+18 •Programme d'investissement validé M0 +18 •Stratégie de financement adoptée M0+20 •5 bailleurs de fonds au moins participant à la table Ronde M0+22 	<p><u>Risques</u></p> <p>Manque des données de base</p> <p><u>mesures d'atténuation</u></p> <p>Diagnostic bien développé et validé par tous les acteurs, sensibilisation, délai d'exécution approprié</p>

<p>3.4 Composante D : Gestion du projet.</p> <p><u>Coût</u> : 257 000 Euros</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de Coordination du projet opérationnelle. • Comité de pilotage opérationnelle. • Ateliers organisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • MMEH, DGH, Bailleurs de fonds et autres acteurs du secteur • Le projet comme entité 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnel de l'UCP recruté. • Nombre de personnel de la DGH affecté à l'UCP. • Nombre des départements ministériels représentés au comité de pilotage. • Nombre des ateliers organisés. <p>Sources : Rapports trimestriels d'avancement du projet, rapports des Missions de Supervision audit du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 8 personnes recrutées par l'UCP (1 coordinateur, 1 Comptable, 1 Secrétaire, 2 chauffeurs, 1 planton et 2 gardiens) M0+2 • 4 cadres de la DGH affectés à l'UCP (1 directeur et 3 points focaux dont un informaticien) M0+1 • 5 ministères au moins forment le comité de pilotage M0+2 • 12 ateliers M0+19 	<p>Risque</p> <p>Difficultés à gérer le nombre important des consultants</p> <p>mesures d'atténuation</p> <p>UCP bien constituée</p>
<p>Ressources Financières</p> <p>Coût du projet 2 099 000 Euros</p>	<p>Schéma de financement</p> <p>FAE : € 1 961 000</p> <p>Gouvernement : € 138 000</p>	<p>Réциpiendaire du don</p> <p>Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de décaissement • Tranches de décaissement • Délai dernier décaissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Décaissement selon méthode de compte spécial • Trois tranches de décaissement • Dernier décaissement M0+22 	<p>Hypothèse : Contre partie nationale fournie à temps.</p>

PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EAU EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

RESUME EXECUTIF

Origine du projet

1. La République Centrafricaine sort d'une période de conflit qui s'est traduite par la détérioration de nombreuses infrastructures hydrauliques et d'approvisionnement en eau potable. Ce n'est que depuis 2003 que le pays est revenu à l'ordre constitutionnel normal mais les séquelles sont fortes et le pays est désormais marqué par une très forte régression des conditions de vie des populations.
2. Le pays étant revenu à un ordre constitutionnel normal, le Gouvernement soucieux d'améliorer les conditions de vie de la population a inscrit le secteur d'approvisionnement de l'eau potable et de l'assainissement (AEPA) parmi ses priorités de développement. Une feuille de route pour mettre en œuvre une Gestion Intégrée des Ressources en Eau a été adoptée en octobre 2005. Le Gouvernement a adopté le 25 mai 2006, un document de Politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement qui détermine les orientations nationales globales de la gestion des ressources en eau et de l'assainissement; il identifie l'absence de plan d'action cohérent comme l'un des problèmes majeurs auxquels le secteur de l'eau est confronté. Une loi portant Code de l'eau a été également promulguée le 12 avril 2006 ainsi que le schéma directeur pour l'eau et l'assainissement. Le code de l'eau a créé l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement, a prévu la création d'un Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement et a donné la possibilité pour le secteur privé de participer à la gestion du service de l'eau.
3. Toutefois le cadre institutionnel du secteur AEPA demeure ambigu et ne permet pas une dynamisation. Il n'existe pas des stratégies qui définissent les conditions de pérennisation des investissements.
4. L'état des connaissances actuelles sur l'eau présente des limites et le secteur de l'eau se caractérise par un paradoxe entre l'apparente abondance des ressources et leur faible mobilisation pour satisfaire les besoins des populations. Le faible taux de couverture cache la très grande disparité entre les régions, mais l'absence d'un système d'information ne permet pas d'établir de manière certaine les taux d'accès dans les différentes régions du pays.
5. La Société de Distribution des Eaux en Centrafrique (SODECA) est dans une situation difficile. La situation du service de l'eau en milieu urbain est très précaire, la SODECA a de plus en plus de mal à maîtriser son exploitation.
6. L'investissement direct de l'Etat dans le secteur de l'eau est faible. Il ne représente que moins de 2% du budget d'investissement prévisionnel de l'Etat et 3% des besoins en investissement du secteur tels qu'ils sont identifiés dans le DSRP.
7. C'est dans ce cadre que le gouvernement Centrafricain a sollicité l'appui de la Facilité Africaine de l'Eau pour la réalisation du projet d'appui institutionnel pour le développement du secteur de l'eau en RCA dont l'exécution permettra de renforcer le cadre institutionnel de gestion et d'exploitation des ressources en eau en République Centrafricaine.

Le Projet

8. Le projet d'Appui institutionnel pour le développement du secteur de l'eau en République Centrafricaine permettra au Gouvernement Centrafricain de mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire approprié, et d'accroître les capacités nationales du secteur en matière de gouvernance de l'eau, de réglementation, du suivi, de gestion et de planification des ressources en eau afin de poursuivre ses efforts vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement tout en contribuant au développement économique du pays et à la réduction de la pauvreté.

9. Le projet s'inscrit parfaitement dans les missions de la FAE notamment le premier domaine d'intervention de sa stratégie opérationnelle relatif au renforcement de la gouvernance et l'amélioration de l'environnement institutionnel de la gestion des ressources en eau. Il comprend les composantes suivantes :

- Renforcement du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Amélioration de la connaissance et de la gestion de l'information sur l'eau ;
- Amélioration des conditions de financement de développement de l'AEPA ;
- Gestion de la mise en œuvre du projet.

10. La durée du projet est estimée à 22 mois de 2009 à 2011 et le coût total est évalué à 2,099 millions d'Euros. Le projet sera financé par le don de la FAE pour un montant de 1 961 000 Euros (93 % du coût total du projet) et la contribution du gouvernement sera de 138 000 Euros (7% du coût du projet).

11. Au terme du projet, il est attendu : (i) la révision du cadre organisationnel du secteur de l'eau (ii) la définition du schéma institutionnel approprié, (iii) l'élaboration des textes d'application de la loi n°06.001 du 12 avril 2006 portant Code de l'eau, (iv) l'élaboration d'un plan d'investissement et le développement d'une stratégie de financement du secteur eau et assainissement, (v) l'amélioration des connaissances sur l'eau, (vi) le renforcement des capacités des services techniques et des ressources humaines.

Conclusions et recommandations

12. Le Projet consiste en un appui pertinent de la FAE au Gouvernement Centrafricain, afin de doter les structures en charge de l'eau d'outils réglementaires, organisationnels et institutionnels nécessaires pour assurer une gestion intégrée et durable des ressources en eau.

13. Le projet est bien justifié dans la mesure où il permet la création d'un environnement institutionnel et financier favorable en vue d'organiser la gestion des ressources en eau et d'améliorer les conditions d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement ainsi que d'autres usages de l'eau.

14. Il s'inscrit parfaitement dans les objectifs stratégiques du pays pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et dans les axes prioritaires du programme opérationnel 2008-2010 de la FAE. Il contribuera ainsi à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (2015) et de la Vision Africaine de l'Eau à l'horizon 2025.

15. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que la Facilité Africaine de l'Eau approuve un don n'excédant pas 1 961 000 Euros au Gouvernement Centrafricain pour financer le Projet d'Appui institutionnel pour le développement du secteur de l'eau en RCA.

1 CONTEXTE

1.1 ORIGINE DU PROJET

1.1.1 Avec une superficie de 623 000 km² et une population de 4,2 millions d'habitants en 2008, dont un peu plus de 60% vivent en milieu rural, la RCA jouit d'une relative abondance en eau avec un réseau hydrographique dense couvrant presque tout le territoire national.

1.1.2 Les ressources en eau renouvelables globales du pays sont estimées à 74,5 milliards de m³ par an. Elles sont très largement suffisantes pour satisfaire tous les besoins des populations. Toutefois, le niveau national de l'utilisation des ressources en eau demeure faible. Il est estimé à 0,4 %, alors que la moyenne du continent est de 5,5%. Le ratio de prélèvement annuel par habitant est également faible : 83 m³ par habitant pour la RCA contre 247 m³ par habitant en moyenne pour le continent africain.

1.1.3 Le taux de couverture à l'eau potable est estimé en moyenne à 29,5 % en milieu urbain et 32,0 % en milieu rural, soit un taux national de 30,3 % en 2008 et le taux de couverture de l'assainissement est estimé à 10% dans le pays.

1.1.4 En milieu rural, il existe une très forte disparité dans la répartition géographique des points d'eau. Alors que 7% des préfectures disposent de plus de 30% des points d'eau, le taux de couverture des besoins dans les préfectures du sud-est ne dépasse pas 10%.

1.1.5 En milieu urbain, la situation est très inquiétante : la disponibilité en eau potable varie entre 3 et 10 litres/personne/jour ; un tiers de la population s'approvisionne à partir de puits dont la plupart sont pollués ; seulement 13% de la population des 28 centres secondaires de plus de 5.000 habitants a accès à l'eau potable.

1.1.6 Saisissant l'occasion des années 80, déclarée « Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement », le gouvernement a lancé, en 1982, un plan de développement du secteur d'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Ainsi, le taux national d'accès à l'eau potable est parvenu à environ 30% vers le milieu des années 1990.

1.1.7 Cependant, la RCA a connu une succession de crises politico-militaires entre 1996 et 2003 qui ont conduit à une régression économique et sociale notable. Les efforts déployés par le Gouvernement pendant la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement ont ainsi été annihilés.

1.1.8 Après le retour à l'ordre constitutionnel normal, le gouvernement Centrafricain a déployé des efforts considérables pour l'amélioration des conditions de vie de la population et dans la lutte contre la pauvreté. Depuis 2003, le secteur fait l'objet d'une réforme en profondeur qui vise la restructuration des organes législatifs, institutionnels et organiques. Ainsi a été promulguée la loi n° 06.001 du 12 avril 2006 portant code de l'eau, la loi n° 03.004 du 13 janvier 2005 portant code de l'hygiène, la loi n° 07.018 du 28 décembre 2007 portant code de l'environnement. Cependant ces codes demeurent non opérationnels vu l'absence des textes d'application spécifiques. Les réformes institutionnelles entreprises pour le secteur demeurent sans effets significatifs compte tenu qu'elles n'ont pas été conduites à terme. La situation actuellement difficile de la Société de Distribution des Eaux en Centrafrique (SODECA) qui a toujours un statut caduc et non légal, illustre bien cette situation. Ceci entrave la dynamisation du secteur, qui reste faible aussi bien sur le plan de la gestion que sur le plan de l'investissement.

1.1.9 Depuis 2003, l'appui des bailleurs de fonds et des organismes de développement est faible et concentré sur les infrastructures. La Facilité Africaine de l'Eau (FAE) finance déjà un projet pour l'étude de l'AEPA de 16 chef lieux de préfectures dont l'achèvement est prévu en août 2009. La BAD prévoit le financement d'un projet d'alimentation en eau potable de trois chefs lieux de préfecture. La Banque Mondiale finance déjà un projet d'infrastructure d'urgence

pour l'AEPA de la ville de Bangui. L'Union Européenne tient compte du volet eau dans son projet de financement des infrastructures d'urbanisation dans le cadre du programme pole du développement.

1.2 PRIORITES SECTORIELLES

1.2.1 L'un des indicateurs édifiants en terme de réduction de la pauvreté est l'amélioration du bien-être des populations, caractérisée par l'augmentation du taux d'accès aux services de base tels que l'eau potable et l'assainissement. Ceci est une préoccupation constante du gouvernement Centrafricain qui a fait de ce secteur l'une des priorités tel que indiqué dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

1.2.2 Toutefois nous constatons un certain paradoxe entre la forte importance accordée par le DSRP au secteur de l'eau pour relever le défis de la pauvreté, et les investissements alloués au secteur, qui s'explique d'une part par le manque de sensibilisation des décideurs politiques et d'autre part par les moyens limités du pays. Le pays manque d'une vision intégrée qui permettra de mettre le secteur de l'eau au diapason de la politique de développement socioéconomique du pays et de considérer la ressource eau comme facteur de développement économique et social.

1.2.3 Plusieurs défis à surmonter dans le secteur sont inscrits dans le DSRP ; les principaux se résumant comme suit :

- Accroître les investissements dans les secteurs eau et assainissement pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement de base ;
- Assurer une meilleure gestion et coordination des actions dans le secteur ;
- Parvenir à une meilleure appropriation des infrastructures par les populations ;
- Asseoir un mécanisme de recouvrement des coûts pour garantir la pérennité des ouvrages.

1.2.4 Pour ce faire, les stratégies et actions prioritaires du Gouvernement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement repris par le DSRP sont les suivantes :

Axe 1 : Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié

- (i) élaboration des textes d'application du Code de l'eau, sur le plan institutionnel et réglementaire ;
- (ii) révision des statuts de la SODECA.

Axe 2 : Renforcement des capacités nationales en matière de gestion et de planification

- (i) amélioration du système d'information du secteur ;
- (ii) formation des planificateurs de l'administration en charge de l'eau ;
- (iii) formation des gestionnaires du secteur privé et de la société civile.

Axe 3 : Construction et réhabilitation des ouvrages d'alimentation en eau et d'assainissement

- (i) réhabilitation des outils de production de la SODECA pour les zones urbaines et de tous les points d'eau en milieu rural ;
- (ii) construction de nouveaux points d'eau en milieu rural et adduction d'eau des villes secondaires ;
- (iii) promotion des latrines traditionnelles améliorées et des latrines à fosse ventilée.

Axe 4 : Financement du secteur par des ressources diversifiées, stables et régulières

- (i) mise en place d'un mécanisme de mobilisation de ressources nationales et extérieures ;
- (ii) promotion de la valorisation des points d'eau.

1.3 DEFINITION DES PROBLEMES

1.3.1 En RCA, le secteur de l'eau se caractérise par un paradoxe entre l'apparente abondance des ressources en eau et leur faible mobilisation pour satisfaire les besoins des populations. Le faible taux de couverture cache la très grande disparité entre les régions, mais l'absence d'un système d'information ne permet pas d'établir de manière certaine les taux d'accès dans les différentes régions du pays. La tendance du secteur assainissement est difficile à apprécier, faute de données. Cette carence affecte particulièrement les ménages pauvres se situant d'une part en milieu rural et d'autre part à la périphérie des villes où se développe l'habitat spontané et anarchique avec des conséquences graves sur l'état de santé et le niveau de sécurité.

1.3.2 La gestion du secteur de l'eau et d'assainissement, notamment la conception et la réalisation des ouvrages, relèvent de la Direction Générale de l'Hydraulique aussi bien pour les ressources en eau de surface que pour la gestion des eaux souterraines. Malheureusement, cette direction ne dispose pas des capacités techniques et financières et des outils institutionnels suffisants et il en est de même pour les structures publiques d'exploitation et de gestion des ressources. Les autres acteurs rencontrent les mêmes difficultés à jouer leur rôle dans le développement du secteur.

1.3.3 Conscients des enjeux socio-économiques et institutionnels de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau, le Gouvernement de la RCA a entrepris une réorganisation institutionnelle du secteur. A cet effet, de nouvelles institutions ont été créées : i) le Conseil National de l'eau et de l'Assainissement (CONEA), ii) l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANEA), iii) l'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (ARSEA), iv) le Fonds National de l'eau et de l'Assainissement (FNEA), v) les Agences des Bassins du secteur de l'Eau et de l'Assainissement (ABSEA), vi) quatre Directions Régionales de l'Hydraulique ont été créées en vue de déconcentrer et d'offrir un service de proximité aux populations. Ces institutions sont aujourd'hui non fonctionnelles et ce par manque d'assise institutionnelle et des moyens techniques.

1.3.4 Le secteur a fait l'objet de plusieurs analyses récentes des états des lieux et études techniques dont les principales sont celles élaborées par le GWP avec l'appui du gouvernement français, le processus de développement de la GIRE au sein de la CEEAC appuyé par UCC WATER, le processus de développement du dialogue sur l'eau initié par l'Union Européenne.

1.3.5 L'état des connaissances actuelles sur le secteur présente des limites puisqu'il concerne seulement les points d'eau et les besoins en eau potable de la population avec un réseau de mesures hydrologiques vétuste. La connaissance des ressources en eau de la République Centrafricaine reste encore très limitée. Ainsi une redéfinition de l'architecture et le renforcement de cet outil d'aide à la décision jouera un rôle déterminant dans le développement du secteur, et pour l'élaboration d'un plan GIRE. Deux projets similaires financés par la FAE, sont en cours de développement dans la sous-région. Il s'agit du projet de développement du Système d'Information du Bassin du Congo (SIBCO) et le projet de mise en œuvre de la politique régionale de l'eau de la CEEAC qui dépendent des données des pays membres.

1.3.6 Les actions en cours pour améliorer la gestion du secteur doivent être appuyées par la mise en œuvre d'un système d'information pérenne et permettant d'obtenir toutes informations indispensables à l'amélioration des interventions. Actuellement le pays ne dispose pas d'informations et des données suffisantes pour appuyer les décisions politiques à entreprendre des grands projets d'énergie, agricole, de transfert des ressources en eau etc.

1.3.7 Sur le plan du financement dans le secteur, nous constatons que les ressources de l'Etat ne suffisent pas pour financer les investissements requis. Le financement des projets est majoritairement fait par des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux. La plupart des financements constituent des subventions pour le pays. Bien que l'AEPA soit considéré comme

une des priorités dans le DSRP, seulement 1,6% en 2007 (et 3,9% prévus pour 2008-2010) des investissements décrits dans ce document sont consacrés à l'AEPA. Aussi, le secteur eau et assainissement bénéficie de moins de 2% du budget national d'investissement, et cette allocation représente principalement la contrepartie nationale dans les projets cofinancés par les bailleurs de fonds.

1.3.8 La faiblesse du cadre institutionnel actuel amenuise les engagements d'investissements. En outre, les interventions dans le secteur bien que définies dans le DSRP ne sont pas hiérarchisées à travers un plan d'investissement qui serait un outil important pour mobiliser d'avantage de partenaires au développement.

1.4 OBJECTIFS

1.4.1 Conformément aux objectifs du DSRP, l'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement socio-économique de la RCA par l'amélioration du cadre de gestion du secteur de l'eau.

1.4.2 L'objectif sectoriel du projet est de renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles dans le secteur de l'eau et de multiplier également les pratiques de gestion durable pour créer un environnement favorable aux investissements. Cet objectif est en conformité avec les orientations du DSRP.

1.5 BENEFICIAIRES ET ACTEURS

1.5.1 Les bénéficiaires du projet à long terme seront toute la population Centrafricaine qui bénéficiera d'une meilleure connaissance sur les ressources en eau et une assise institutionnelle plus claire garantissant leurs droits à l'eau potable de bonne qualité. Ils bénéficieront également d'un taux de couverture en AEPA plus élevé et durable. La population des régions les moins desservies actuellement sera le bénéficiaire privilégié car une attention particulière à ces zones sera accordée par des investissements plus équitables en vue d'assurer un équilibre régional.

1.5.2 Le bénéficiaire direct sera le gouvernement de la RCA et les décideurs politiques et techniques qui bénéficieront d'un accès rapide à des informations précises et homogènes qui facilitera la prise des décisions et une meilleure collaboration entre les acteurs sectoriels.

1.5.3 En dehors du MMEH, plusieurs ministères seront impliqués dans le projet et sont par conséquence des bénéficiaires directs. Il s'agit notamment des ministères chargés de : l'Economie, Plan et Coopération Internationale, Finances et Budget, Santé, Transport (météorologie), Urbanisation, Environnement, Affaires Sociales (genre), Aménagement du territoire, et décentralisation. D'autres acteurs et bénéficiaires gouvernementaux comprennent la SODECA et l'Université de Bangui.

1.5.4 Le projet profitera également aux investisseurs et aux acteurs non-gouvernementaux. Les bailleurs de fonds et les ONG peuvent intervenir dans un cadre plus structuré, un plan d'investissement durable et des financements plus probants.

1.5.5 Le projet permettra à la société civile et au secteur privé de s'impliquer d'avantage dans le secteur, avec une meilleure connaissance et garantie de leur mandat. Ils seront parties prenantes dans la mise en œuvre du projet et prendront part à toute décisions.

1.6 JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA FAE :

1.6.1 Le projet s'inscrit parfaitement dans le cadre de la mission de la FAE, notamment les domaines d'intervention de sa stratégie opérationnelle relative au renforcement de la

gouvernance et la gestion des ressources en eau, le renforcement de la base financière et l'amélioration des connaissances du secteur de l'eau.

1.6.2 La RCA est considérée encore comme un Etat fragile, et l'intervention de la FAE vient appuyer les opérations d'investissement des autres bailleurs (Banque mondiale, BAD, UE, et éventuellement AFD) et prépare l'environnement institutionnel et organisationnel nécessaire pour le développement du secteur et l'amélioration de la durabilité des investissements consentis.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 RESULTATS SUR LE LONG TERME

2.1.1 Le principal résultat du projet sur le long terme est le développement socio-économique lié à une amélioration du taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement et une gestion des ressources en eau pour des utilisations économiques. Le projet contribue à la réalisation de plusieurs OMD, dans quatre domaines : celles de la réduction de pauvreté, la promotion de l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement et la mise en place d'un partenariat mondial de développement.

2.2 RESULTATS SUR LE MOYEN TERME

2.2.1 Le projet vise un environnement plus favorable aux investissements et une amélioration de la performance du secteur, favorisant la promotion de la coopération et l'amélioration du taux d'accès aux services d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Les principaux résultats attendus à moyen terme sont les suivants :

- Renforcement du cadre institutionnel et augmentation des capacités du secteur pour une meilleure gestion et planification des ressources.
- Renforcement de la capacité du secteur à attirer les investissements nécessaires et assurer leur durabilité.

2.3 REALISATIONS

2.3.1 La mise en œuvre du projet permettra à court terme la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- Révision du cadre organisationnel existant et la définition du schéma institutionnel approprié ainsi que l'élaboration des textes d'application de la loi n°06.001 du 12 avril 2006 portant Code de l'eau.
- Mise à la disposition des acteurs d'un outil informatique centralisé permettant de mieux connaître, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, les ressources en eau disponibles, la demande en eau ainsi que l'état des ouvrages hydrauliques existants et leurs localisations géographiques.
- Mise à la disposition des autorités et des bailleurs de fonds d'un programme d'investissements pour le développement des infrastructures de l'AEPA, permettant de mieux réaliser les objectifs visés par la Vision Africaine de l'eau.
- Une stratégie de financement du secteur AEPA développée avec les partenaires au développement en vue d'un financement effectif et durable des actions programmées.
- Renforcement des capacités des ressources humaines, des structures et des acteurs du nouveau cadre organisationnel.

2.4 ACTIVITES

2.4.1 Les activités retenues pour répondre aux objectifs du projet s'insèrent dans les quatre composantes suivantes :

- A. Renforcement du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'eau et assainissement;
- B. Amélioration de la connaissance et de la gestion de l'information sur l'eau ;
- C. Amélioration des conditions de financement de développement de l'AEPA ;
- D. Gestion du Projet.

Ateliers de lancement du projet et de démarrage des études

2.4.2 Un atelier de lancement du projet aura lieu après la mise en place de l'unité de coordination du projet et la désignation des membres du comité de pilotage. Cet atelier regroupera tous les acteurs du secteur de l'eau et l'assainissement dans le pays et confirmera la démarche et le rôle que doivent jouer les acteurs dans l'élaboration, la validation et la vulgarisation des différentes composantes du projet. Un atelier de validation de la phase diagnostic de chaque étude des trois composantes du projet sera organisé un mois après la notification de l'ordre des services de commencement des travaux au bureau d'études et l'élaboration satisfaisante de cette phase. Cette validation sera effectuée par les membres du comité de pilotage du projet et les autres acteurs tel que les bailleurs de fonds potentiels.

Composante A : Renforcement du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'eau et de l'assainissement

2.4.3 Un environnement favorable aux investissements nécessite une structure réglementaire claire et un secteur bien organisé à travers une réglementation adéquate, un suivi, et un appui aux acteurs. Cette composante comprend les mesures prioritaires pour permettre au gouvernement Centrafricain de mettre en œuvre la loi n°06.001 du 12 avril 2006 portant Code de l'eau. Ceci nécessite une restructuration organisationnelle et l'établissement des textes réglementaires. Un plan d'action pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions institutionnelles et organiques sera élaboré. Des activités de formation nécessaires pour s'assurer des ressources humaines bien outillées avec une bonne capacité d'entreprendre leur mandat seront entreprises.

2.4.4 Les principales activités de cette composante sont les suivantes :

Activité 1 : Diagnostic et état des lieux du cadre institutionnel.

- Analyse du cadre organisationnel du secteur, schéma et attributions y compris les textes réglementaires existants et les objectifs stratégiques de la réforme du secteur.
- Analyse du cadre institutionnel pour le service publique d'AEP en milieu urbain/périurbain, et le statut de la SODECA.
- Validation du diagnostic et de l'état de lieux

Activité 2 : Révision du cadre organisationnel existant et définition d'un schéma institutionnel approprié.

- Définition et adoption du schéma institutionnel du secteur.
- Définition des missions et attributions des principaux organes de gestion du secteur, y compris les organes de coordination et de concertation avec les bailleurs.
- Elaboration des nouveaux statuts et contrat d'exploitation de la SODECA.

Activité 3 : Elaboration des textes d'application de la loi n°06.001 du 12 avril 2006 portant Code de l'eau de la République Centrafricaine.

- Identification des dispositions de la loi nécessitant des textes prioritaires d'application.

- Elaboration des textes prioritaires d'application de la loi, en considérant les aspects du genre dans la gestion de la ressource qui sont actuellement occultés par le code.

Activité 4 : Elaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre du nouveau cadre institutionnel et validation de ce cadre.

- Elaboration d'un plan d'action pour la mise en place du nouveau cadre institutionnel et des nouveaux, statut et contrat d'exploitation de la SODECA. Ce plan indiquera les étapes opérationnelles et le délai requis pour chaque étape ainsi que les organismes et structures responsables de sa réalisation.
- Validation du nouveau cadre institutionnel et le plan d'action.

Activité 5 : Renforcement des capacités techniques

Renforcement des capacités des ressources humaines intervenant dans le secteur, pour accompagner les structures organisationnelles.

- Voyage d'étude dans un pays ayant des conditions similaires avec une expérience réussie.
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation.
- 4 modules de formation livrés par le consultant sur des aspects institutionnels identifiés au cours du projet comme nécessitant un renforcement.
- Bourses pour deux projets de « fin d'études » de la dernière année pour diplôme d'ingénieur de l'Université de Bangui sur les aspects liés à la thématique du projet.

Activité 6 : Adoption et vulgarisation institutionnelle :

- Soumission des documents pour adoption et suivi actif du processus.
- Les activités de vulgarisation institutionnelle porteront sur l'organisation des séances de diffusion d'information et de sensibilisation sur la loi portant Code de l'eau, des textes d'application et du schéma institutionnel conçu et ce à travers un atelier national (institutions nationales, parlementaires, ministres) et 7 ateliers régionaux (autorités locales, société civile, entreprises régionales).

Composante B : Amélioration de la connaissance et gestion de l'information sur l'eau :

2.4.5 Cette composante vise la réalisation des études nécessaires pour l'identification, la conception et la mise en place d'un système d'information sur l'eau permettant la saisie, l'enregistrement et la gestion des données nationales sur le secteur dans le but de répondre aux besoins des parties intéressées en matière d'information et de faciliter la planification, l'aide à la décision et la maîtrise des projets et des ouvrages hydrauliques.

2.4.6 Les principales activités de cette composante se présentent comme suit :

Activité 1 : Diagnostic de l'état des lieux

- Analyse, participative et en coordination avec tous les acteurs du secteur, de l'état des connaissances actuel sur le secteur de l'eau, les données et informations disponibles et leur mode de gestion. Diagnostic des systèmes d'information existant dans le pays ou dans la région ou en cours de constitution (Système SIBCO).
- Validation du diagnostic avec les acteurs du secteur.

Activité 2 : Conception du système et identification des besoins de fonctionnement

- La conception d'un système d'information simple et dynamique sur l'eau: définition de l'architecture fonctionnelle et technique des modules spécifiques à l'état des ressources (eau de surface, eau souterraine et qualité), aux données sur les besoins (selon les différents secteurs d'usage), et à l'analyse des capacités du secteur. Proposition de

l'architecture d'un système capable de répondre aux besoins des différents utilisateurs tout en respectant les conditions du pays.

- Identification de la nature et des quantités des équipements informatiques et autres à acquérir pour le fonctionnement du système d'information.

Activité 3 : Réhabilitation des réseaux de mesures existants

- Analyse des besoins pour la restructuration des réseaux de mesures sectoriels et proposition d'un réseau optimal d'observation pour chaque département (météo, hydrologie, suivi piézométrique, suivi de la qualité etc.) comprenant les systèmes de production et de transfert des données, avec identification et budgétisation des besoins.
- Acquisition d'équipement et des logiciels spécifiques pour les réseaux des mesures départementaux. Le réseau minimal d'observations hydrologique, météo, piézométrique et sur la qualité couvrira le bassin de l'Oubangui¹ seulement.
- Installation des équipements de collecte et de saisie des données.
- Formation technique thématique (fonctionnement des équipements et logiciels de transfert des données).

Activité 4 : Opérationnalisation du Système

- Tests de fonctionnement des systèmes d'acquisition des données.
- Acquisition des équipements et des logiciels nécessaires (niveau central et départemental).
- Installation des équipements du système.
- Tests de fonctionnement du système.
- Alimentation du système par les données disponibles.
- Assurer le fonctionnement du système, la collecte, le traitement et la diffusion des données hydrologiques jusqu'à l'établissement d'un premier produit qui sera un bilan hydrologique (trimestriel), un inventaire hydraulique et les cartes thématiques correspondantes.
- Formation sur le fonctionnement du système.

Activité 5 : Création d'un centre de documentation et d'information sur l'Eau.

Les données et informations sur le secteur sont actuellement dispersées entre les différents structures et organismes techniques, administratif et scientifiques comme le MMEH, le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Santé, la direction de la Météo, la direction de Statistique, l'Université de Bangui, l'IRD (ex ORSTOM). La mise en place d'un centre de documentation sur l'eau au sein de la DGH, structure étatique en charge du secteur de l'eau, permettra de collecter les données et les informations disponibles sur le secteur, les centraliser, les archiver et les mettre à la disposition des divers utilisateurs. Les usagers potentiels du centre de documentation seront les administrations et services publics chargés de la politique du secteur et de la gestion des ressources, les organismes publics et privés de gestion et d'exploitation des ressources, les chercheurs et universitaires, les bailleurs de fonds et les ONGs.

Les principales activités de cette composante sont:

- Aménagement du local actuel de la bibliothèque de la DGH pour le transformer en un centre de documentation qui doit abriter en plus des documents du secteur, les

¹ La priorité est accordée au bassin de l'Oubangui en vue d'éviter le saupoudrage et de permettre au pays d'honorer ses engagements avec la CICOS dans l'amélioration des connaissances et la mise en place d'un système d'information sur le bassin du Congo

équipements du système d'information sur l'eau.

- Acquisition du matériel informatique et bureautique de base nécessaire pour le centre de documentation.
- Installation des équipements et fonctionnement du centre.

Composante C : Amélioration des conditions de financement du développement du secteur de l'AEPA

2.4.7 En RCA, le financement des principales activités d'hydraulique urbaine et rurale a été essentiellement assuré par les fonds de l'aide publique au développement. Le but de cette composante est de créer les conditions favorables pour une augmentation du volume de ces investissements, d'abord par l'état et aussi par les bailleurs de fonds et d'autres sources, tout en assurant leur durabilité. Pour augmenter les investissements dans le secteur, la solution n'est pas aussi simple et nous devons tenir compte d'un certain nombre de concepts de base. Pour attirer des investissements supplémentaires, il faut concevoir des projets qui s'intègrent dans la stratégie générale du pays. Les activités doivent être bien justifiées et bancables. Il faut également une bonne appréciation de l'environnement de financement et de ses défis et opportunités. Pour combler le manque de financement, il s'agit plutôt de mettre en place une complémentarité des sources de fonds et des mécanismes de financement pour assurer des ressources diversifiées, plus stables et régulières.

2.4.8 Les principales activités de cette composante sont les suivantes :

Activité 1 : Diagnostic et état de lieux des investissements et financement de l'AEPA.

- Analyse du contexte du secteur, bilan des financements par type et source et les mécanismes adoptés pour leur mise en place, par sous-secteur.
- Validation du diagnostic et l'état de lieux.

Activité 2 : Elaboration d'un programme d'investissements 2011-2025 du secteur de l'AEPA.

- Identification et collecte des données et hypothèses.
- Analyse des demandes en eau et des besoins en assainissement par catégorie socio-économique.
- Revue tarifaire considérant la politique actuelle des prix, identification analytique des coûts réels et des coûts pratiqués, et proposition d'un nouveau schéma.
- Etablissement des principes d'allocation et des critères de priorisation.
- Développement d'un modèle d'investissement qui servira à des simulations et formation de techniciens de la DGH.
- Préparation du plan d'investissements AEPA 2011-2025.
- Identification des projets prioritaires à réaliser dans les 3 sous-secteurs (urbain, rural et assainissement) et leur localisation par préfecture/région à court (5 ans) et moyen (10 ans) termes.

Activité 3 : Elaboration d'une stratégie de financement durable du secteur AEPA.

- Identification des besoins et ressources potentiels pour combler le déficit du plan d'investissement : Financements par type (infrastructure, maintenance et entretien, renforcement de capacité, fonctionnement des organes de gestion, etc.) et par source (tarifs, impôts, dons, emprunts, etc.), et structures potentiels (par exemple PPPs).
- Elaboration des mécanismes de financement pour l'AEPA (structure, procédures des mises en œuvre, risques et critères de réussite) et une feuille de route pour leur mise en œuvre.

Activité 4 : Organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds.

Composante D : Gestion du projet

2.4.1 Dans le cadre de cette composante, les activités suivantes seront réalisées :

- Mise en place au sein de la DGH (MMEH) d'une Unité de Coordination du Projet (UCP) avec la désignation du directeur Général de l'hydraulique comme responsable national du projet et désignation des points focaux ;
- Affectation de l'homologue du bureau d'études pour la composante B qui sera un cadre informaticien. La DGH s'est engagé à finaliser les procédures pour son recrutement/affectation avant la fin de l'année 2009 ;
- Mise en place d'un Comité de Pilotage du projet et désignation des représentants des départements ministériels ;
- Organisation de l'atelier de démarrage du projet et des ateliers de validation des études ;
- Gestion et coordination des activités du projet, conformément aux dispositions de l'accord de don et aux spécifications du présent rapport d'évaluation.

2.5 RISQUES

2.5.1 Un certain nombre de risques potentiels de différentes origines peuvent se présenter et entraver la réalisation satisfaisante du projet. Les risques principaux et les mesures d'atténuation prévues se présentent comme suit :

- Les allocations budgétaires au secteur sont actuellement faibles et le gouvernement n'accorde pas les budgets nécessaires aussi bien dans la présentation du DSRP, que dans les allocations annuelles du budget national. Le Gouvernement Centrafricain et en dépit des activités du projet, risque de continuer à ne pas accorder une allocation budgétaire adéquate au secteur et de ne pas prendre les mesures requises pour améliorer ses performance, et par conséquent n'incite pas les autres partenaires à investir (ceci est surtout lié aux conditions actuelles de fonctionnement de la SODECA qui portent atteinte à tout le secteur). Le risque sera atténué par la révision du cadre institutionnel et organique qui précisera le rôle de chaque intervenant dans le secteur et les mécanismes de coopération entre les intervenants. Il sera également soulagé à travers la sensibilisation des décideurs politiques, l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et les outils qui seront produits au cours du projet qui justifieront d'avantage les investissements nécessaires.
- Les conflits d'intérêts qui peuvent se développer entre les structures administratives et interministérielles représentent aussi un risque potentiel. Ce risque sera atténué par la forte implication prévue et la sensibilisation des responsables des ministères ainsi que les bailleurs de fonds, à travers les mécanismes de concertation et de validation des résultats prévus dans le cadre du projet.
- La Faible implication des acteurs nationaux engendrant des résultats non adaptés au contexte du pays. La constitution de l'unité de coordination (avec des points focaux), la composition du comité de pilotage et l'approche participative et partenariale prévue permettront la sensibilisation et l'implication de tous les acteurs dans le cadre d'un développement concerté.
- Les données sur l'eau (climatologiques et hydrologiques pour l'évaluation de la ressource, données sur les usages, données sur la qualité de l'eau) sont détenues par diverses structures dans les différents ministères. Le risque d'avoir quelques difficultés physiques ou organisationnelles d'accès à ces données ne pas totalement écarté. L'accès difficile à quelques stations de mesures hydrologiques et le manque de coordination institutionnelle entre les structures interministérielles en matière d'échange des données en est un exemple. Ce risque sera atténué par les mesures prévues dans le cadre du projet pour le renforcement

des capacités des équipes d'observateurs (acquisition des moyens de déplacement) et par les actions de sensibilisation et de vulgarisation institutionnelle.

2.6 COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

2.6.1 Sur la base des coûts unitaires estimatifs, en hors taxes, pratiqués dans le pays et pour les consultations internationales, le coût total du projet a été estimé à 2,099 millions d'Euros. Une provision de 6% a été prévue pour les aléas physiques tandis qu'environ 4% du coût total du projet (non compris les "imprévus physiques") a été provisionnée pour faire face aux variations du niveau des prix.

2.6.2 Le Projet sera financé par un don de la FAE d'un montant de 1 961 000 Euros, soit environ 93% du coût du projet, la contribution du Gouvernement au projet a été estimée à environ 138 000 Euros, soit 7% du coût du projet.

2.6.3 Les tableaux n° 1 et 2 ci après présentent les coûts respectivement par composante du projet et par catégorie de dépenses.

2.6.4 Les coûts détaillés du projet sont présentés en annexe 4.

Tableau 1 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)

Composantes	Cout Total (en Euros)	Financement (en Euros)	
		FAE	Gve
A – Renforcement du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'eau et de l'assainissement;	555 240	538 790	16 450
B – Amélioration de la connaissance et gestion de l'information sur l'eau	801 370	789 270	12 100
C– Amélioration des conditions de financement du secteur de l'AEPA	318 000	313 150	4 850
D– Gestion du Projet	233 340	141 200	92 140
Total	1 907 950	1 782 410	125 540
Imprévus physiques (6%)	114 477	106 945	7 532
Imprévus financiers (4%)	76 318	71 296	5 022
Coût de Base	2 098 745	1 960 651	138 094
Coût total arrondi	2 099 000	1 961 000	138 000

Tableau 2 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses

Catégories de dépenses	En Euros		
	Total	FAE	Gve
Travaux	66 000	66 000	0
Biens	460 800	396 500	64 300
Services	1 262 510	1 232 510	30 000
Divers	118 640	87 400	31 240
Coût de base	1 907 950	1 782 410	125 540
Imprévus physiques (6%)	114 477	106 945	7 532
Imprévus financiers (4%)	76 318	71 296	5 022
Total	2 098 745	1 960 651	138 094
Coût Total Arrondi	2 099 000	1 961 000	138 000
%	100%	93%	7%

2.6.5 La contribution du Gouvernement, couvrira les dépenses en nature des salaires du personnel national mis à disposition du projet, les charges des locaux du projet y compris

certain frais de fonctionnement (eau et électricité) et la mise à disposition de deux véhicules tout terrain, déjà disponibles à la DGH.

3 MISE EN OEUVRE

3.1 RECIPIENDAIRE

3.1.1 Le récipiendaire du don de la FAE sera le Ministère Centrafricain de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale. L'Agence d'exécution sera le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, à travers la Direction Générale de l'Hydraulique.

3.2 GESTION DU PROJET ET CAPACITE DE MISE EN OEUVRE

3.2.1 La Direction Générale de l'Hydraulique compte 18 ingénieurs (géologues, ingénieurs génie rural, hydrauliciens et géophysiciens). Elle s'est engagée à assurer le recrutement d'un cadre informaticien qui sera affecté au projet comme point focal pour la composante B et assurera la gestion et la maintenance du système d'information à moyen terme. La DGH dispose d'une solide expérience en matière de gestion et de pilotage des projets d'hydraulique. Elle a réalisé plusieurs projets pour le compte de plusieurs bailleurs de fonds (AFD, JICA, UNICEF, PNUD, KFW CICR, FAE) et deux cadres de la DGH ont participé à une formation organisée par la FAE sur les règles des procédures de la FAE et de la BAD pour les acquisitions. Ainsi, la DGH possède une expérience jugée suffisante pour superviser et coordonner le projet.

3.2.2 En sus la DGH a bénéficié d'un appui de la FAE dans le cadre du projet en cours d'exécution pour l'étude d'AEPA de 16 chef lieux de préfectures dont l'achèvement est prévu en août 2009. Le nouveau projet bénéficiera des acquis et de l'expérience de ce projet en cours surtout en matière de gestion et procédures de la FAE et de la BAD et en utilisant les équipements acquis par l'ancien projet ce qui évite des investissements supplémentaires.

3.2.3 La gestion du projet sera confiée à une Unité de Coordination du Projet (UCP) créée au sein de la DGH, sous la tutelle de MMEH. L'UCP, basée à la DGH à Bangui, sera sous l'autorité du Directeur Général de Hydraulique.

3.2.4 L'UCP aura la responsabilité de la gestion de tous les aspects techniques, administratifs et financiers du projet ainsi que le traitement des dossiers d'acquisitions, le suivi et la validation des études. Elle sera chargée aussi de la tenue des comptes et du suivi budgétaire de l'ensemble des activités du projet.

3.2.5 L'UCP sera composée : i) d'une équipe de personnel clé recrutée pour les besoins du projet et payée sur les fonds du don de la FAE, elle est composée d'un coordonnateur, d'un comptable, d'un assistant administratif, de deux chauffeurs, un planton et deux gardiens, ii) d'une équipe de personnel d'appui affectés par la DGH au projet et à temps partiel parmi son personnel en place pour appuyer l'UCP dans le traitement des dossiers courants et le suivi des études techniques. Cette équipe d'appui est composée du directeur général de la DGH et de trois points focaux désignés par le MMEH. Ces points focaux seront les homologues nationaux du bureau d'étude.

3.2.6 Un comité Interministériel de pilotage sera créé sous la Présidence du MMEH et il aura pour tâche de superviser les activités du projet et facilitera la coordination, notamment : i) assurera le suivi de l'avancement des études selon le planning qui sera arrêté, ii) examinera les rapports produits par le Consultant, iii) veillera à la validation des rapports des études. Le comité de pilotage sera composé d'un représentant de chaque département ministériel et acteurs intervenants dans le secteur de l'eau y compris les représentants de la population. Ce comité tiendra au moins une réunion par semestre au niveau des ministres.

3.2.7 Les activités du projet seront principalement effectuées par un bureau d'étude. La stratégie sera élaborée d'une manière concertée et participative avec les autorités du pays et tous

les acteurs concernés, en particulier les bailleurs de fonds, le Ministère des Finances de du Plan et les autres départements concernés.

3.3 CALENDRIER D'EXECUTION

3.3.1 La durée estimée des activités du projet est de 22 mois, y compris les périodes d'appel d'offres et de choix des consultants internationaux, soumission des rapports, des observations de l'administration et de leur finalisation. Le planning prévisionnel des activités est présenté à l'annexe 5. Il a été établi à partir de la date de signature de l'accord de don.

3.4 ACQUISITIONS

3.4.1 Les dispositions relatives aux acquisitions sont résumées dans le tableau 3 ci-après. Toutes les acquisitions de biens, travaux et services des consultants financées par la FAE, se feront conformément aux procédures opérationnelles de la FAE et aux Règles de procédure de la BAD pour l'acquisition des biens, travaux et services. L'UCP sera responsable de la passation des marchés.

Tableau 3 : Dispositions relatives aux acquisitions (En milliers d'Euros)

DESIGNATION	AON	Liste Restreinte	CF	Autres	TOTAL
Travaux					
Installation des nouveaux piézomètres	72 600 (72600)				72 600 (72600)
BIENS					
Equipement et matériels			372 680 (301950)		372 680 (301950)
Equipement Informatique			134 200 (134200)		134 200 (134200)
SERVICES					
Contrats d'études techniques		1 176 461 (1143461)			1 176 461 (1143461)
DIVERS					
Indemnités et honoraires personnel UCP				66 704 (63800)	66 704 (63800)
Frais de fonctionnement			60 500 (29040)		60 500 (29040)
Ateliers et Formations			146 300 (146300)		146 300 (146300)
Organisation de la Table Ronde des Bailleurs des Fonds			33 000 (33000)		33 000 (33000)
Voyage d'étude		33 000 (33000)			33 000 (33000)
Bourses pour étudiants				3 300 (3300)	3 300 (3300)
Total	72 600 (72600)	1 209 461 (1176461)	746 680 (644490)	70 004 (67100)	2 098 745 (1960651)
Total Projet Arrondi	2 099 000				
TOTAL FAE	1 961 000				

- La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement.
- « Autres » renvoient au paiement des indemnités aux membres de l'UCP et au paiement des bourses aux étudiants.
- Les chiffres entre parenthèses concernent les montants financés par le FAE.

3.4.2 **Travaux** : Les travaux de réalisation des nouveaux piézomètres pour un montant de 72 600 euros, se feront par appel d'offre national où il existe plusieurs entreprises nationales capables de réaliser de tels travaux et que l'importance de ces travaux est telle qu'il est de toute évidence peu probable qu'ils puissent susciter des soumissions provenant de l'extérieur du pays.

3.4.3 **Biens** : L'acquisition et l'installation d'équipements et matériels de mesures hydrologiques, pluviométriques, piézométriques et de 15 vélos, pour les observateurs des stations, pour un montant de 301 950 euros, et l'acquisition d'équipements informatiques et logiciels pour un montant de 134 200 euro se feront selon la procédure de Consultation des Fournisseurs compte tenu qu'il s'agit des produits standard, généralement disponibles dans le commerce.

3.4.4 **Services** : L'acquisition des services des consultants pour la réalisation des études (i) de renforcement du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'eau et de l'assainissement; (ii) d'amélioration de la connaissance et de la gestion de l'information sur l'eau et (iii) d'amélioration des conditions de financement et de développement du secteur d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement pour un montant de 1 143 461 euros se fera selon la procédure de consultation sur liste restreinte conformément aux Règles et procédures de la BAD. La sélection de l'adjudicataire sera établie après évaluation combinée basée sur la qualité et le coût (SBQC). Comme il s'agit d'un contrat estimé à plus de 200.000 UC, l'avis de passation de marché devra être publié sur "UNDB online" et sur le site internet de la Banque.

3.4.5 **Divers** : Le personnel de l'équipe du personnel clé de l'UCP sera recruté selon la procédure de sélection sur liste restreinte (pour le coordinateur, le comptable et l'assistant administratif) et directement par la DGH selon les procédures internes du pays pour les autres (Chauffeurs planton et gardiens). Des honoraires pour cette équipe clé d'un montant de 63 800 Euros, seront servis mensuellement. L'organisation logistique des ateliers prévus dans le cadre du projet (démarrage, validation, formation et vulgarisation) et le paiement des frais y afférant d'un montant total de 146 300 Euros ainsi que l'organisation de la table ronde avec les bailleurs de fonds pour un montant de 33 000 Euros, se feront selon la procédure de consultation des fournisseurs (hôtels, prestataires des services). Un voyage d'étude pour un montant de 33 000 euros, sera organisé par l'UCP, l'achat des billets sera fait par consultation des fournisseurs et les Per diem seront directement servis selon les taux en vigueur. L'UCP paiera aussi une bourse d'étude dans le pays d'un montant ne dépassant pas 3 300 euros avec un taux mensuel qui sera fixé avec la DGH. L'acquisition des fournitures pour le fonctionnement de l'UCP pour un montant de 29 040 euros, se fera selon la procédure de consultation des fournisseurs. De ce fait et afin d'éviter les retards, la FAE autorise l'utilisation de la procédure de revue à posteriori pour l'acquisition des fournitures dont le montant ne dépasse pas 5 000 euros. Toutefois ces acquisitions doivent être effectuées selon les règles des procédures de la FAE et de la BAD.

3.4.6 **Organe d'exécution** : L'UCP formée au sein de la DGH sera chargée de l'acquisition des biens et des services de consultants. Les ressources, la capacité, et l'expérience de la DGH ont été analysées et jugées suffisantes pour entreprendre les activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet.

3.4.7 **Plan d'acquisitions**: La FAE examinera les dispositions prises par le récipiendaire, pour la passation de marchés dans le cadre du plan des acquisitions prévu, pour s'assurer de leur conformité avec l'accord de don et les règles des procédures de la Banque. Le plan d'acquisition couvrira la période de 22 mois. Le donataire mettra à jour ledit plan une année après le démarrage du projet ou selon les besoins. Toute proposition de révision du plan d'acquisition sera soumise à la FAE pour approbation préalable.

3.5 MODALITES DE DECAISSEMENT

3.5.1 Pour le don de la FAE, les décaissements se feront selon la méthode du compte spécial. Un compte en devise doit être ouvert au nom du projet dans une banque acceptable par la FAE. Les décaissements se feront en trois (3) tranches selon le calendrier de décaissement présenté au tableau 4 ci-dessous. Le montant de chaque tranche a été calculé sur la base du planning de réalisation de chaque composante et des dépenses pour sa mise en œuvre.

3.5.2 Les décaissements se feront conformément aux procédures opérationnelles de la FAE et après présentation par le bénéficiaire d'une demande officielle selon les formulaires A1, A2 et A3 tel que demandé par le manuel des décaissements de la BAD.

3.5.3 Le compte spécial sera approvisionné par un versement initial assujéti à la satisfaction par le bénéficiaire des conditions préalables au premier décaissement.

3.5.4 Le bénéficiaire peut présenter une demande de reconstitution du compte spécial par une deuxième tranche après justification de l'utilisation de 50% au moins du montant de la première tranche, ainsi que la satisfaction de la condition de fourniture de la preuve du recrutement ou de l'affectation d'un informaticien à la DGH et sa mise à la disposition du projet. La troisième tranche peut être accordée après satisfaction des conditions d'utilisation de 100% de la première et 50% de la deuxième des tranches accordées.

Tableau 4 : Calendrier de Décaissement (Montants en Euro)

Catégorie de dépense	Total (Euro)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
TRAVAUX	66 000	66 000		
BIENS	396 500	189 150	107 350	100 000
SERVICES	1 232 510	369 753	616 255	246 502
DIVERS	87 400	26 220	26 220	34 960
Imprévus	178 241	65 112	74 983	38 146
Total	1 960 651	716 235	824 808	419 608
TOTAL arrondi (Euro)	1 961 000	716 000	825 000	420 000
Pourcentage (%)	100%	37%	42%	21%

3.6 COMPTABILITE ET AUDITS

3.6.1 Le MMEH, à travers l'UCP, sera responsable de la gestion financière du projet. A ce titre, elle ouvrira un Compte spécial en euros auprès d'une Banque acceptable par la FAE qui recevra les fonds de la FAE et servira pour le paiement des dépenses en devise, et un compte en monnaie locale dans la même banque qui servira uniquement pour les paiements des dépenses en francs CFA effectués dans le cadre du projet. L'UCP tiendra une comptabilité séparée et détaillée de toutes les opérations financées dans le cadre du projet. La tenue de la comptabilité doit être conforme aux principes comptables internationaux, et être jugée satisfaisante par la FAE.

3.6.2 La comptabilité du projet sera tenue par un administrateur comptable. Ce dernier vérifiera notamment la conformité des factures avec les marchés, la disponibilité des fonds pour le règlement, l'enregistrement des opérations comptables et procédera à la liquidation des dépenses, tout ceci après visa et certification de chaque facture par le Coordonnateur du projet. Toutes les prestations inscrites au projet se feront dans le cadre des marchés correspondants. Dans la mesure du possible la DGH doit assurer la séparation des tâches entre l'ordonnateur de paiement, le comptable et le signataire de paiement.

3.6.3 Un rapport sur les comptes financiers du projet devra être soumis à la FAE chaque trimestre en même temps que le rapport d'avancement. Ces deux rapports seront préparés selon les modèles usuels par la FAE.

3.6.4 Deux audits seront effectués par un auditeur externe recruté sur les fonds de la FAE : un audit à mis parcours et un deuxième à la fin du projet.

3.7 PLAN DE PERFORMANCE

3.7.1 La supervision du projet suivra le modèle de gestion axée sur les résultats dans lequel les principes de l'approche cadre logique (LFA) jouent un rôle primordial. La matrice du cadre logique du projet indique le but et les objectifs liés aux résultats attendus.

3.7.2 La DGH sera responsable de la préparation des TDR des études et l'UCP préparera les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO). La performance du projet est étroitement liée à la capacité de la DGH et de l'UCP à traiter les dossiers d'appel d'offres conformément aux règles des procédures et en tenant compte des dispositions du rapport d'évaluation.

3.7.3 La performance du projet sera également étroitement liée à la capacité du département d'exécution (MMEH et DGH) à mettre en place une synergie de groupe avec tous les intervenants dans le secteur et à faire fonctionner efficacement le comité de pilotage du projet.

3.8 SUIVI-EVALUATION ET RAPPORTS

3.8.1 Un plan de suivi-évaluation du Projet sera mis en place par l'UCP sur la base de la matrice du cadre logique du projet. Ce plan doit s'intégrer dans le cadre du plan de suivi-évaluation des projets de la DGH.

3.8.2 Les consultants soumettront les rapports d'avancement au Coordonnateur de l'UCP, qui les présentera, accompagnés des éléments de suivi administratif, financier et technique, au Comité de Pilotage. Ce comité assurera le suivi et l'évaluation des performances du projet sur la base des indicateurs définis dans le cadre logique du projet.

3.8.3 L'UCP présentera des rapports d'avancement trimestriels et annuels sur l'état d'avancement du projet. Ces rapports préciseront l'efficacité des interventions et seront élaborés conformément au format usuel de la FAE. Un rapport de fin de projet portant les activités réalisées et la situation financière du projet, sera élaboré par le bénéficiaire.

3.8.4 Aux fins de supervision et de suivi du projet, la FAE désignera un Chargé du Projet qui assurera en coordination avec l'UCP le suivi au siège et sur terrain des activités du projet. La FAE entretiendra des correspondances régulières avec le bénéficiaire, et procédera à l'examen diligent des rapports d'avancement trimestriels. Elle pourra considérer à tout moment et en concertation avec la DGH, la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain.

4 BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

4.1 EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

4.1.1 Bien que le gouvernement Centrafricain ait montré, au cours des années précédentes, une forte volonté pour le renforcement du secteur de l'eau, le pays reste toujours fragile avec des faiblesses de gouvernance étendues. Dans un tel contexte, l'efficacité d'un appui sectoriel approfondi peut être limitée par des externalités au projet. Pour un soutien efficace aux efforts du gouvernement dans son processus de réforme, le projet a identifié des aspects clés touchant tous les axes prioritaires de la politique du gouvernement et de la DSRP et ce en vue de faire avancer la gouvernance du secteur d'une manière intégrée.

4.1.2 Liées aux réformes entreprises depuis le début des années 2000, des analyses importantes ont été faites par le gouvernement et certains bailleurs sur l'état et les besoins du secteur. Les actions du projet ont été soigneusement identifiées pour maximiser l'impact sur la

performance du secteur. Certaines analyses existent déjà, parmi lequel figure l'analyse institutionnel et financier du secteur urbain de la phase Avant Projet Sommaire du projet financé par la FAE sur l'étude pour l'AEPA des 16 chefs lieux de préfecture.

4.1.3 Les activités du projet impliquent plusieurs ministères outre le MMEH, et l'efficacité du projet est liée à la synergie et à la collaboration entre les institutions pour une répartition optimale des responsabilités, en évitant le télescopage. L'implication des bailleurs de fonds dans ce projet étendu, est une opportunité pour le gouvernement pour édifier la base des organes de concertation pour le secteur, qui peuvent évoluer en un Groupe de travail sectoriel.

4.2 DURABILITE

4.2.1 La durabilité du projet sera étroitement liée à la capacité du Gouvernement Centrafricain à améliorer le niveau actuel d'allocation des ressources, notamment les ressources humaines, les fonds de fonctionnement et les investissements sur fonds propres ou par les bailleurs des fonds qui doivent être révisés en vue de mobiliser les financements nécessaires pour le développement du secteur. L'application de l'assise institutionnelle et organique nécessite aussi une grande volonté sociopolitique pour sa mise en œuvre dont la durabilité du projet sera étroitement attachée.

4.2.2 La durabilité et l'appropriation du projet sera aussi renforcée par :

- La capacité du pays à offrir aux divers bailleurs des fonds des conditions propices pour adhérer au plan d'investissement et à la stratégie de financement.
- Le recours aux cadres de la DGH pour la gestion du projet et leur utilisation à temps partiel assurera pleinement son appropriation par le pays et facilitera le transfert de ses acquis.
- La prise en compte du fonctionnement du système d'information par le budget national est une garantie supplémentaire sur sa viabilité.
- L'utilisation d'une approche participative et concertée pour l'élaboration de tous les produits du projet, et non-seulement à la phase de validation, permettra à toutes les parties prenantes (décideurs, gestionnaires et utilisateurs) d'apporter leurs points de vue et d'avoir une meilleure appropriation des résultats du projet.
- Les liens avec d'autres projets dans le pays ou dans la sous région (Bassin du Congo, bassin du lac Tchad et espace CEEAC) ou le pays par exemple s'est engagé avec la CICOS et la CEEAC dans une logique d'échange d'information et des données et l'établissement des systèmes d'information commun.
- L'étendu du projet comprend le processus d'adoption des produits du projet au plus haut niveau approprié (promulgation des lois et des textes d'application).

4.2.3 Conformément à la politique environnementale de la BAD, le projet est classé en Catégorie 3 car il n'a pas d'impact environnemental et social négatif et, par conséquent, ne nécessite pas une évaluation environnementale et sociale préalable.

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 CONCLUSIONS

5.1.1 Les activités du projet d'Appui Institutionnel pour le Développement du Secteur de l'Eau en République Centrafricaine s'inscrivent parfaitement dans les domaines d'intervention de la FAE.

5.1.2 Le projet s'inscrit également dans le cadre des objectifs nationaux de la DSRP pour l'atteinte des OMD. Il représente un appui pertinent de la FAE au gouvernement Centrafricain. Il est bien justifié, compte tenu des nombreuses difficultés que rencontre actuellement le pays

dans la gestion de ses ressources et principalement pour assurer l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement au plus grand nombre de la population centrafricaine.

5.1.3 Le coût du projet est estimé à 2 099 000 Euros dont 97 % (soit 1 961 000 Euros) sera financé par un don de la FAE. La contribution du gouvernement sera de 138 000 Euros (7 % du coût du projet).

5.2 RECOMMANDATIONS

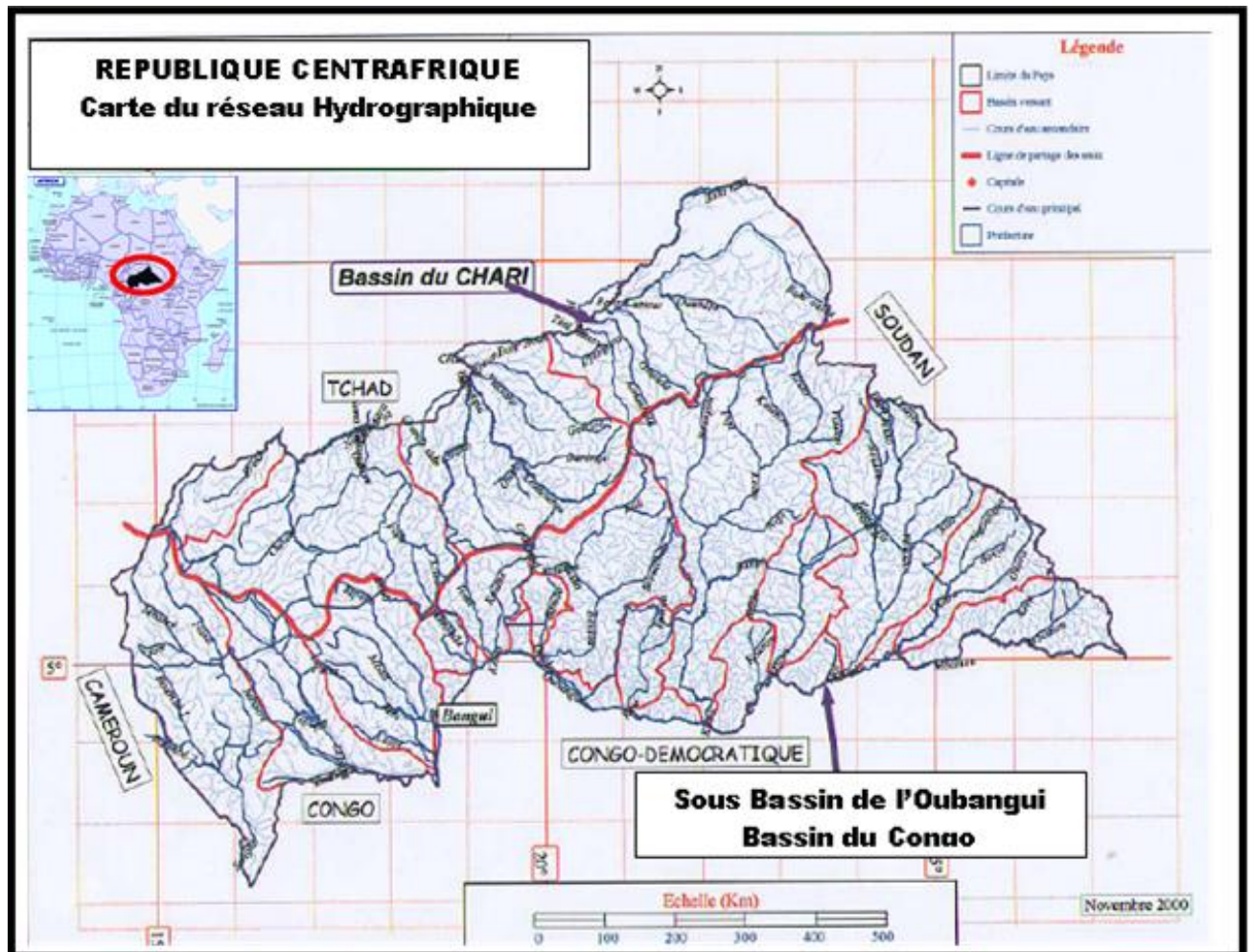
5.2.1 Sur la base de l'analyse de la pertinence, de l'efficacité et de la durabilité de l'appui, il est recommandé que la FAE approuve un don n'excédant pas 1 961 000 Euros au gouvernement Centrafricain pour le financement de ce projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport.

5.2.2 Le financement sera subordonné à la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement ci après :

- i. L'ouverture d'un compte spécial en devises dans une banque acceptable par le groupe de la Banque Africaine de Développement;
- ii. La fourniture de la preuve de la mise en place de l'Unité de Coordination du Projet et de la nomination acceptable par la FAE, d'un directeur du projet et des points focaux homologues du bureau d'étude.

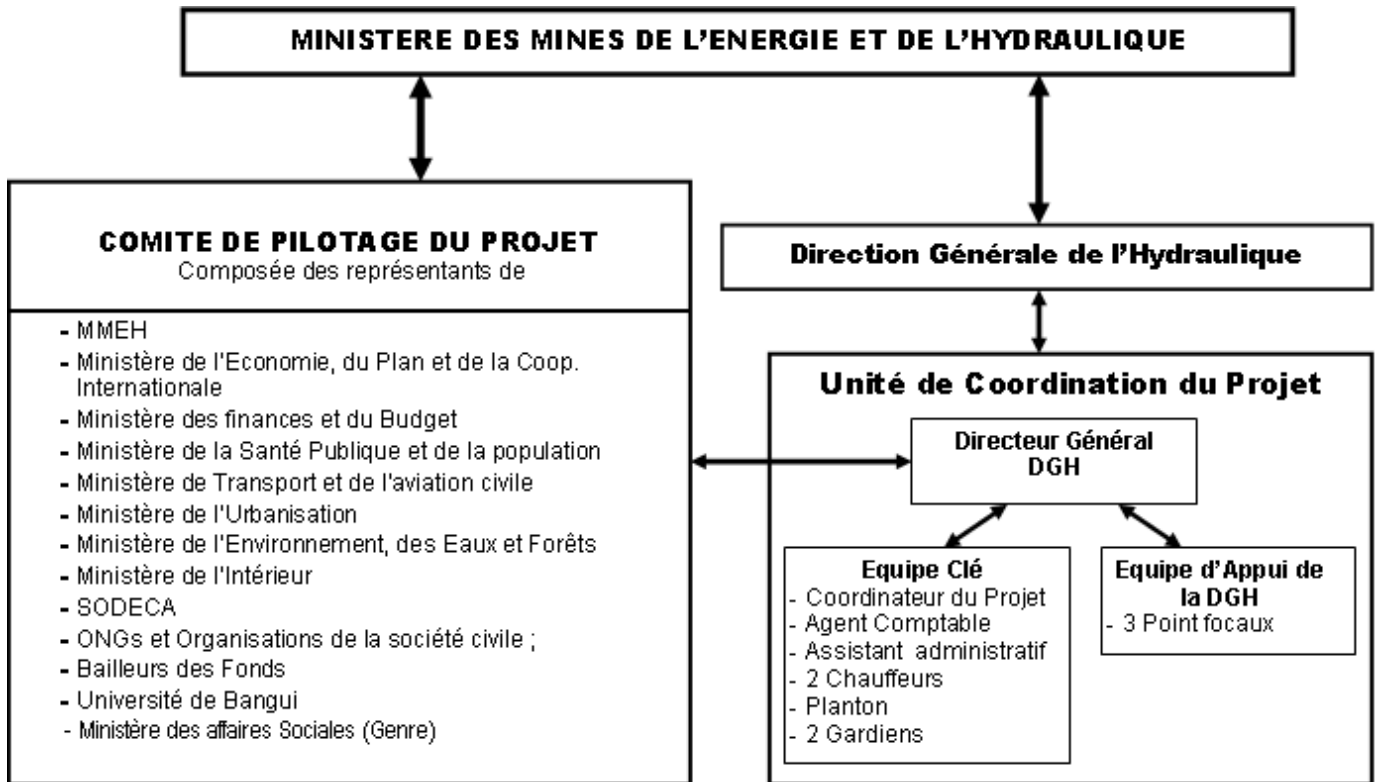
5.2.3 Le deuxième décaissement sera subordonné, en plus des conditions opérationnelles de la FAE, à la fourniture par le bénéficiaire de la preuve du recrutement ou de l'affectation d'un informaticien à la DGH et sa mise à la disposition du projet.

CARTE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ANNEXE 2



AVERTISSEMENT : Cette carte est fournie, par la Banque Africaine de Développement, exclusivement pour l'usage des lecteurs du présent rapport. Les noms utilisés et les frontières indiquées n'impliquent pas de la part de la banque et de ses membres aucun jugement au sujet du statut juridique d'un territoire ni de ces frontières. L'utilisation de cette carte pour tous les autres buts est strictement interdite.

ORGANIGRAMME DE GESTION DU PROJET ANNEXE 3



COUTS DETAILLES DU PROJET (Euros) ANNEXE 4

Rubrique	unité	quantité	cout unitaire	Cout Total	Financement	
					FAE	Gve
Composante A: Renforcement du cadre Institutionnel et Juridique du secteur de l'Eau						
Consultants						
Spécialiste de reforme institutionnel du secteur de l'eau	H/mois	8	14 000	112 000	112 000	0
Juriste	H/mois	4	10 000	40 000	40 000	0
Environnementaliste	H/mois	3	10 000	30 000	30 000	0
Economiste/Analyste financier spécialiste de l'eau	H/mois	3	10 000	30 000	30 000	0
Spécialiste GIRE	H/mois	4	10 000	40 000	40 000	0
Consultants formation	H/mois	1	10 000	10 000	10 000	0
Juriste Assistant local	H/mois	6	1 500	9 000	9 000	0
Sociologue / Genre assistant local	H/mois	4	1 500	6 000	6 000	0
Hydraulicien	H/mois	6	1 500	9 000	9 000	0
Homologue du BET représentant de la DGH	H/mois	13	500	6 500	3 250	3 250
Voyages						
Voyages internationaux	voyages	8	3 000	24 000	24 000	0
Déplacement internes	forfait	1	20 000	20 000	20 000	0
Per diem Consultants	Jours	390	140	54 600	54 600	0
Per diem assistants locaux	Jours	198	30	5 940	5 940	0
Frais édition	forfait	1	5 000	5 000	5 000	0
Frais divers	Forfait	1	5 000	5 000	5 000	0
Fonctionnement						
Location Bureaux (CEP)	mois	24	500	12 000	0	12 000
Equipement en meubles de bureau	Unité	6	200	1 200	0	1 200
Equipement informatique	unité	6	1 000	6 000	6 000	0
frais téléphone, fax etc	Mois	8	1 000	8 000	8 000	0
Frais de fonctionnement	mois	8	1 000	8 000	8 000	0
Ateliers						
Atelier de validation	Unité	1	10 000	10 000	10 000	0
Atelier National de vulgarisation	Unité	1	10 000	10 000	10 000	0
Ateliers régionaux de vulgarisation	Unité	7	5 000	35 000	35 000	0
Ateliers de formations	Unité	5	5 000	25 000	25 000	0
Voyage d'étude	Unité	6	5 000	30 000	30 000	0
Bourse pour deux étudiants (PFE)	H/mois	12	250	3 000	3 000	0
TOTAL				555 240	538 790	16 450
Composante B : Amélioration de la Gestion de l'information sur l'eau et l'Assainissement						
Consultants						
Consultant Planification des ressources en Eau	H/mois	6	14 000	84 000	84 000	0
Hydrologue/ Climatologue	H/mois	3	10 000	30 000	30 000	0
Informaticien Spécialiste SIG	H/mois	5	10 000	50 000	50 000	0
Expert Application des systèmes d'informations (analyste des données)	H/mois	3	10 000	30 000	30 000	0
Hydrologue/ Climatologue assistant local	H/mois	4	1 500	6 000	6 000	0
Concepteur Web assistant local	H/mois	2	1 500	3 000	3 000	0
Informaticien assistant local	H/mois	9	1 500	13 500	13 500	0
Homologue du BET représentant DGH	H/mois	16	500	8 000	4 000	4 000
1-2- Voyages et déplacements						
Voyages internationaux	voyages	5	3 000	15 000	15 000	0
Déplacement internes	forfait	1	5 000	5 000	5 000	0
Per diem Consultants	Jours	255	140	35 700	35 700	0
Per diem Consultants Nationaux	Jours	279	30	8 370	8 370	0

1-3 Frais de Fonctionnement						
Location Bureaux (CEP)	mois	13	500	6 500	0	6 500
Equipement en meubles de bureau	Unité	8	200	1 600	0	1 600
Equipement informatique	unité	4	1 000	4 000	4 000	0
frais téléphone, fax etc	Mois	13	1 000	13 000	13 000	0
Frais de fonctionnement	mois	13	1 000	13 000	13 000	0
Frais édition	forfait	1	5 000	5 000	5 000	0
Frais divers	Forfait	1	3 000	3 000	3 000	0
1-4 Formation et Ateliers						
Atelier de validation	Unité	1	3 000	3 000	3 000	0
Ateliers de formations	Unité	5	5 000	25 000	25 000	0
2- Réhabilitation et Extension du réseau de mesures et de collecte des données						
2-1 Réseau des mesures Hydrologiques						
Thalimèdes sans GSM	U	15	5 000	75 000	75 000	0
Installation, accessoires et matériels de montage	U	15	1 000	15 000	15 000	0
Eléments d'échelles limnimétriques	U	150	90	13 500	13 500	0
Observateurs d'échelles limnimétriques	U	180	20	3 600	3 600	0
2 bateaux zodiac Hors Bords avec moteur	U	2	15 000	30 000	30 000	0
Deux niveaux de mesures topographiques	U	2	3 000	6 000	6 000	0
GPS	U	2	300	600	600	0
Planimètres	U	2	900	1 800	1 800	0
Curvimètres	U	2	150	300	300	0
Acquisitions de deux ateliers de mesure Hydrologiques mobiles	U	2	20 000	40 000	40 000	0
2-2 Réhabilitation et Extension du réseau pluviométrique						
Equipement et installation des pluviographes	U	30	1 800	54 000	54 000	0
Fourniture et installation des postes pluviométriques	U	110	250	27 500	27 500	0
2-3 Installation de 6 Piézomètres d'observation						
Création de 6 nouveaux piézomètres	U	6	11 000	66 000	66 000	0
Acquisition de 6 Sondes électriques	U	6	400	2 400	2 400	0
2-4 Mise en place d'un réseau de contrôle de la qualité des Eaux de Surface						
Acquisition des mallettes pour le contrôle de la qualité des eaux	U	6	500	3 000	3 000	0
3-Création d'un Centre de document sur l'eau						
Equipements informatiques (les quantités seront déterminées par l'étude de la composante B)				100 000	100 000	0
TOTAL				801 370	789 270	12 100
Composante C : Amélioration des conditions de Financement du développement du secteur de l'Eau						
Consultants Internationaux						
Expert Analyse financier et Economique	H/mois	7	14 000	91 000	91 000	0
Ingénieur Hydraulicien AEPA	H/mois	5	10 000	50 000	50 000	0
Expert modélisation financière	H/mois	3	10 000	30 000	30 000	0
Socio économiste assistant local	H/mois	4	1 500	6 000	6 000	0
Ingénieur AEPA assistant local	H/mois	5	1 500	7 500	7 500	0
Homologue du BET représentant DGH	H/mois	11	500	5 500	2 750	2 750
1-2- Voyages et déplacements						
Voyages internationaux	voyages	4	3 000	12 000	12 000	0
Déplacement internes	forfait	1	10 000	10 000	10 000	0
Per diem Consultants	Jours	435	140	60 900	60 900	0
Per diem Consultants Nationaux	Jours	300	30	9 000	9 000	0
1-3 Frais de Fonctionnement						
Location Bureaux (CEP)	mois	3	500	1 500	0	1 500
Equipement en meubles de bureau	Unité	3	200	600	0	600
Equipement informatique	unité	2	1 000	2 000	2 000	0
Frais téléphone, fax etc	Mois	7	1 000	7 000	7 000	0
Frais de fonctionnement	mois	7	1 000	7 000	7 000	0

Frais édition	forfait	1	5 000	5 000	5 000	0
Frais divers	Forfait	1	3 000	3 000	3 000	0
1-4 Atelier de validation						
Atelier de validation	Unité	1	10 000	10 000	10 000	0
Total				318 000	313 150	4 850
Composante D : Gestion du Projet						
Directeur du Projet	h/mois	22	300	2 640	0	2 640
Coordinateur du Projet	h/mois	22	1 000	22 000	22 000	0
Responsable administratif et financiers	h/mois	20	700	14 000	14 000	0
Assistante Administrative	h/mois	22	300	6 600	6 600	0
Chauffeurs	h/mois	44	200	8 800	8 800	0
Personnel de soutien (1 Planton + 2 gardiens)	h/mois	22	300	6 600	6 600	0
Local du Projet	mois	22	1 000	22 000	0	22 000
Mobilier de bureaux	Unité	3	300	900	0	900
Acquisition matériel informatique	Unité	4	2 000	8 000	8 000	0
Acquisition des logiciels	forfait	1	2 000	2 000	2 000	0
Véhicules tout terrain	unité	2	30 000	60 000	0	60 000
Fonctionnement	mois	22	1 500	33 000	26 400	6 600
Achat des Vélos pour observateurs	Unité	15	120	1 800	1 800	0
Atelier de lancement du Projet	Unité	1	7 000	7 000	7 000	0
Ateliers de démarrage des études	Unité	1	8 000	8 000	8 000	0
Conférence des bailleurs de fonds	Unité	1	30 000	30 000	30 000	0
Total				233 340	141 200	92 140
Total				1 907 950	1 782 410	125 540
Divers et Imprévus				190 795	178 241	12 554
Total Projet				2 098 745	1 960 651	138 094
Total Arrondi				2 099 000	1 961 000	138 000

CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

ANNEXE 5

Activités	Mois																						
	MO	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	+10	+11	+12	+13	+14	+15	+16	+17	+18	+19	+20	+21	+22
Lancement et gestion de projet																							
Signature de l'accord de don	X																						
Mise en place de l'UCP		X	X																				
Satisfaction des conditions du premier décaissement		X	X																				
DAO, passation de marchés initiales		X	X	X	X	X	X																
Premier décaissement				X																			
Ateliers de lancement du projet et atelier de validation des diagnostics				A					A														
Gestion du projet									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rapport du fin de projet																							X
Composante A																							
A.1 Diagnostic et état de lieux du cadre institutionnel et validation								X	X														
A2. Révision du cadre institutionnel									X	X													
A.2.1 Définition du schéma institutionnel et adoption									X	X													
A.2.2 Définition des mission et attribution des organes											X	X	X										
A.2.3 Elaboration de nouveau status de la SODECA											X	X	X										
A3. Elaboration des textes prioritaires d'application du Code de l'eau																							
A.3.1 Identification des dispositions qui nécessitent l'élaboration des textes											X												
A.3.2 Elaboration des textes prioritaire d'application											X	X	X	X	X								
A4. Elaboration d'un plan d'action et validation du cadre institutionnel																							
A.4.1 Elaboration d'un plan d'action de mise en oeuvre																			X				
A.4.2 Validation des missions, status et textes d'application																				X			
A5. Renforcement des capacités des ressources humaines																							
A.5.1 Voyage d'étude									X														
A.5.2 Formations par consultants													X	X	X								
A.5.3 Projets fin d'études											X	X	X	X	X	X							
A6. Adoption et vulgarisation du cadre institutionnel																							
A.6.1 Adoption du nouveau cadre institutionnel																		X	X	X			
A.6.2 Vulgarisation du cadre institutionnel																					4A	4A	
Composante B																							
B1. Conception de l'architecture du système d'information																							
B.1.1 Diagnostic et état des lieux et validation								X	X														
B.1.2 Définition de l'architecture du système et ses modules spécifiques								X	X	X													
B.1.3 Conception du système et identification des besoins en équipements										X	X												
B.1.4 Validation du concept et remise du rapport provisoire de l'étude												X											
B2. Réhabilitation et renforcement du réseau hydrologique minimum																							
B.2.1 Acquisition d'équipements des mesures				X	X	X																	
B.2.2 Installation des équipements de mesures							X	X															
B.2.3 Tests de fonctionnement des systèmes de collecte des données									X	X													
B.2.4 Formation Technique thématique											X												

Activités	Mois																						
	M0	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	+10	+11	+12	+13	+14	+15	+16	+17	+18	+19	+20	+21	+22
B3. Opérationnalisation du système d'information																							
B.3.1 Acquisition des équipements et des logiciels												X	X	X	X								
B.3.2 Installation des équipements du système d'information															X								
B.3.3 Test de fonctionnement du système															X	X							
B.3.4 Alimentation du système par les données disponibles et collectées															X	X	X	X					
B.3.5 Fonctionnement du système et établissement des 1er Produits																	X	X	X	X	X	X	X
B.3.6 Formation sur le fonctionnement du système																							
B.3.7 Validation du système et remise du rapport définitif																							
B4. Création d'un centre de documentation et d'information																							
B.4.1 Acquisition du matériel informatique et bureautique												X	X	X	X								
B.4.2 Aménagement du local du centre													X	X	X								
B.4.3 Installation des équipements															X								
B.4.4 Fonctionnement du centre															X	X	X						
B.4.5 Création de site web																X	X						
B.4.6 Fonctionnement du centre et diffusion des documents																	X	X	X	X	X	X	A
Composante C																							
C1. Diagnostic et état des lieux des financements AEPA et validation									X	X													
C2. Programme d'investissements 2011 - 2025																							
C.2.1 Identification et collecte de d'information													X	X	X								
C.2.2 Analyse socio-économique													X	X	X								
C.2.3 Revu tarifaire														X	X								
C.2.4 Etablissement de principes d'allocation														X									
C.2.5 Développement d'un modèle d'investissement et validation													X	X	X	X							
C.2.6 Préparation du Plan d'investissements 2011-2025																	X						
C.2.7 Préparation de projets prioritaires																			X				
C.2.8 Validation du programme (le plan et les projets)																				X			
C3. Elaboration d'une stratégie de financement																							
3.1.1 Validation																					X	X	A
C4. Table ronde des bailleurs de fonds																							TR

« A » Atelier
« TR » Table Ronde

**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION GENERALE DE L'HYDRAULIQUE**

==*==**

**PROJET FAE
APPUI INSTITUTIONNEL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR
DE L'EAU EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

TERMES DE REFERENCE

1. INTRODUCTION

Le présent document constitue les Termes de référence (TDR) pour l'élaboration des études techniques prévues dans le cadre du projet d'appui institutionnel pour le développement du secteur de l'eau en République Centrafricaine. Ces études touchent les domaines d'activités suivantes :

- 1- Renforcement du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- 2- Amélioration de la connaissance et gestion de l'information sur l'eau ;
- 3- Amélioration des conditions de financement du développement du secteur de l'AEPA.

2. CONTEXTE

La RCA sort d'une succession de crises politico-militaires entre 1996 et 2003 qui ont conduit à une régression économique et sociale notable. Les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer l'exploitation et la gestion des ressources en eau et fournir des services adéquats en eau potable et assainissement ont ainsi été annihilés.

Après le retour à l'ordre constitutionnel normal, le gouvernement Centrafricain a déployé des efforts considérables pour l'amélioration des conditions de vie de la population et dans la lutte contre la pauvreté. Depuis 2003, le secteur fait l'objet d'une réforme en profondeur qui vise la restructuration des organes législatifs, institutionnels et organiques. Ainsi a été promulguée la loi n° 06 /001 du 12 avril 2006 portant code de l'eau, la loi portant code de l'hygiène, la loi portant code de l'environnement. Cependant ces codes demeurent non opérationnels vu l'absence des textes d'application spécifiques. Les réformes institutionnelles entreprises pour le secteur demeurent sans effets significatifs compte tenu qu'ils n'ont pas été conduites à terme. La situation actuellement difficile de la Société de Distribution des Eaux en Centrafrique (SODECA) qui a toujours un statut caduc et non légal, illustre bien cette situation. Ceci entrave la dynamisation du secteur, qui reste faible aussi bien sur le plan de gestion que sur le plan d'investissement.

L'état des connaissances actuelles sur l'eau présente des limites et le secteur de l'eau se caractérise par un paradoxe entre l'apparente abondance des ressources et leur faible mobilisation pour satisfaire les besoins des populations. Le faible taux de couverture cache la très grande disparité entre les régions, mais l'absence d'un système d'information ne permet d'établir de manière certaine les taux d'accès dans les différentes régions du pays. La tendance du secteur assainissement est difficile à apprécier, faute de données. Cette carence affecte particulièrement les ménages pauvres se situant d'une part en milieu rural et d'autre part à la périphérie des villes où se développe l'habitat spontané et anarchique avec des conséquences graves sur l'état de santé et le niveau de sécurité. Les données disponibles actuellement concernent seulement les points d'eau et les besoins en eau potable de la population avec un réseau des mesures hydrologiques vétuste. Ainsi la redéfinition de l'architecture et le renforcement des systèmes des mesures et de collecte des données, sur les ressources et leurs usages, ainsi que la mise en place d'un système informatisé de collecte, de centralisation, de traitement, d'archivage et de mise à disposition des données aux profits des utilisateurs spécialistes du secteur ainsi que du grand public, est une nécessité absolue pour fournir aux décideurs un outil d'aide à la décision qui jouera un rôle déterminant dans le développement du secteur, et pour l'élaboration d'un plan GIRE. Il est signalé que sur le plan régional deux projets similaires financés par la FAE, sont en cours de développement dans la sous-région. Il s'agit du projet de développement du Système d'Information du Bassin

du Congo (SIBCO) et le projet de mise en œuvre de la politique régional de l'eau de la CEEAC.

Sur le plan du financement dans le secteur, nous constatons que les ressources de l'Etat ne suffisent pas pour financer les investissements requis. Le financement des projets est majoritairement fait par des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux. La plupart des financements constituent des subventions pour le pays. Bien que l'AEPA soit considéré comme une des priorités dans le DSRP, seulement 1,6% en 2007 (et 3,9% prévus pour 2008-2010) des investissements décrits dans ce document sont consacrés à l'AEPA. Aussi, le secteur eau et assainissement bénéficie de moins de 2% du budget national d'investissement, et cette allocation représente principalement la contrepartie nationale dans les projets cofinancés par les bailleurs des fonds.

La faiblesse du cadre institutionnel actuel amenuise les engagements d'investissements. En outre, les interventions dans le secteur bien que définies dans le DSRP ne sont pas hiérarchisées à travers un plan d'investissement qui serait un outil important pour mobiliser d'avantage de partenaires au développement.

Dans cette optique, le Ministère Centrafricain des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique de la République Centrafricaine a décidé d'entreprendre l'élaboration d'un projet d'appui institutionnel pour le développement du secteur de l'Eau dans le pays, ce qui lui permettra de mieux gérer le secteur une fois sa mutation institutionnelle complètement réalisée. A cet effet, elle a sollicité le concours financier de la FAE qui est une initiative du Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW) logée et gérée par la BAD et dont la mission consiste entre autre à mobiliser des ressources destinées à financer des activités liées à la création d'un environnement propice, à attirer des investissements pour la mise en valeur des ressources en eau en Afrique et à soutenir les efforts des pays membres régionaux de la BAD dans leurs politiques d'amélioration de la gestion du secteur de l'eau et d'assainissement. La FAE a donc marqué son accord pour fournir au MMEH l'appui sollicité et un projet a été approuvé et mis en place. Ce projet prévoit la réalisation de trois études techniques nécessaires pour améliorer le cadre institutionnel et organique du secteur, la mise en place d'un système d'information sur l'eau et l'élaboration d'un plan de financement du secteur et l'analyse des stratégies et des mécanismes de financement à adopter.

Le présent document présente les termes des références de ses trois études complémentaires, proposées dans le cadre du projet FAE d'appui institutionnel pour le développement du secteur de l'eau en République Centrafricaine.

3. OBJECTIFS DES ETUDES

Objectif général

L'objectif global du projet d'appui institutionnel est de créer un environnement favorable aux investissements du secteur eau et assainissement à travers :

1. Le renforcement du cadre institutionnel,
2. L'amélioration de la connaissance et la gestion de l'information sur l'eau
3. L'amélioration des conditions de financement du sous secteur AEPA.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés par les trois études sont :

- Proposer de nouveaux cadres institutionnel, juridique et organique appropriés pour le développement du secteur ;
- Proposer une structure et requises nécessaires pour le renforcement et la réhabilitation des réseaux des mesures et de collecte des données sur le secteur, pour mise en place d'un système d'information et la création d'un centre de documentation sur l'eau ;
- Proposer un programme d'investissement du secteur AEPA, et une stratégie de financement approprié.

Zone d'intervention

La zone d'intervention concerne l'ensemble du territoire national du pays qui s'étend sur une superficie de 630 000 km² et 16 régions administratives.

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DU CONSULTANT

Le but principal de la mission du consultant est de permettre aux décideurs et acteurs dans le secteur de l'eau au pays de disposer d'un cadre de référence pour la gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement dans le pays. Pour chaque étude, la mission du consultant se résume à la conduite des phases suivantes :

Phase 1 : Diagnostic et Analyse de l'état des lieux

Plusieurs études très pertinentes liées aux sujets du projet ont été faites au cours des dernières années. Le consultant effectuera diagnostic participatif et partenarial qui portera sur la collecte et l'analyse des données, des informations et des documents de base disponible. Le but de ce diagnostic est de permettre au Consultant de mieux connaître la situation de base et les conditions de réalisation de sa mission. Ceci lui permettra d'identifier des préoccupations ou des besoins d'éclaircissements en vue de mieux cibler les propositions de renforcement. Le Diagnostic sera effectué auprès de tous les acteurs dans le secteur de l'eau en RCA dont principalement :

- Le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique (MMEH) dont la mission principale est d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale du Gouvernement en matière d'eau et d'assainissement.
- Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale : qui est chargé de la coordination des actions de développement et de la recherche des financements subséquents.
- Le Ministère des finances et du Budget en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la loi des finances nationale.
- Le Ministère de la Santé Publique et de la Population qui a pour mission de mettre en application les mesures destinées à assurer la protection, le rétablissement, l'amélioration et la promotion de la santé des individus et des groupes sociaux.
- Le Ministère des Transports et de l'Aviation Civile à travers la Direction Nationale de la Météorologie et de l'Hydrologie qui assure la gestion du réseau hydrologique et météorologique national.
- Le Ministère de la Reconstruction des Edifices Publiques, de l'Urbanisation et du Logement (MREPUL) dont l'une des attributions est l'intégration des questions relatives à l'eau et à l'assainissement dans le processus de suivi et de mise en œuvre des actions d'urbanisme.
- Le Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches qui est chargé de la préservation et de la protection des ressources en eau.
- Le Ministère des Affaires Sociales, de la famille et de la Solidarité National dont l'une des missions est de promouvoir le concept genre dans tout processus de développement social et économique du pays.

- Le Ministère de l'Intérieur, chargé de l'Administration du territoire.
- L'Université à travers la formation et le développement du SIG.
- Les Exploitants parmi lesquels la Société de Distribution d'Eau de Centrafrique (SODECA), qui assure la production et la distribution de l'eau potable dans les centres urbains depuis 1991.
- La société civile, à travers les ONGs qui travaillent dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, qui prendra part à toutes les décisions.
- Les bailleurs des fonds et les organismes régionaux et internationaux œuvrant dans le pays ou dans la région.

Phase 2: Validation des Diagnostics :

Elle consistera en des discussions et échanges entre le bureau d'étude, l'unité de coordination du projet et les acteurs et partenaires techniques et financiers dans le secteur en vue de la validation des différents aspects du diagnostic. A la fin de la phase de diagnostic un atelier de validation sera organisé, avec la participation des tous les acteurs ainsi que les bailleurs des fonds potentiels par l'adoption des éléments du diagnostic: i) situation de base, ii) méthodologie de conduite de la mission, iii) liste des principales parties prenantes à impliquer dans la mission et iv) feuille de route pour la conduite de la mission.

Phase 3 : Collecte des données et informations complémentaires

La collecte des données et informations complémentaires se fera de trois manières :

- A travers l'examen des documents existants, mis à disposition par la DGH, et toute autre source identifiée au cours de la phase de diagnostic.
- La recherche documentaire dans les centres de documents existants et sur internet. Il s'agit, entre autre, d'identifier les meilleures pratiques et des idées innovatrices. Les informations recueillies devront obligatoirement être évaluées auprès des points focaux et au niveau des institutions spécialisées.
- Les consultations auprès des principaux partenaires et parties prenantes à travers des visites auprès des structures identifiées et listées au cours de l'atelier de validation du diagnostic de base.

Phase 4 : Réalisation des études

Pour chaque composante, l'étude consiste à développer une analyse spécifique et des propositions techniques nécessaires selon les besoins présentées au point 6 ci après. Cependant, les études considèrent aussi des priorités sectorielles et transversales. Les principales préoccupations du secteur sont les suivantes :

Préoccupations sectorielles

1. Approvisionnement en eau potable
2. Développement du secteur hydro agricole
3. Gestion transfrontalière des ressources en eau
4. Mise en valeur du potentiel hydro-électrique
5. Promotion des produits agro-halieuistiques
6. Développement d'un système de gestion de l'information des ressources en eau
7. Renforcement et modernisation du système d'observation hydrologique, climatologique, piézométrique et pour le suivi de la qualité des eaux

Préoccupations transversales

1. Protection de l'environnement
2. Renforcement du cadre institutionnel, juridique et organisationnel

3. Renforcement des capacités des parties prenantes (Formation, information, participation)
4. Questions du genre
5. Prospective sur le développement socio-économique
6. 6. Programme d'investissement des projets prioritaires
7. Suivi et évaluation

Phase 5 : Remise d'un rapport spécifique à chaque composante du projet

Le document final de chaque composante de l'étude sera remis à la Coordination du projet à la fin de chaque composante de l'étude après approbation et validation par les acteurs du secteur. Les documents seront rendus en versions électroniques et papier à raison de 5 exemplaires étude.

Phase 6 : Organisation d'une conférence internationale

L'aboutissement de la composante C sera l'organisation d'une table ronde internationale pour présenter le programme d'investissement et la stratégie de financement retenus aux bailleurs des fonds potentiels. Des aspects des réalisations de toutes les composantes seront intégrés dans la documentation pour cette activité.

6. TERMES DES REFERENCES TECHNIQUES

Composante A : Renforcement du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'eau et de l'assainissement

Un environnement favorable aux investissements nécessite une structure réglementaire claire et un secteur bien organisé à travers une réglementation adéquate, un suivi, et un appui aux acteurs. Cette composante comprend les mesures prioritaires pour permettre au gouvernement Centrafricain de mettre en œuvre la loi n°06.001 du 12 avril 2006 portant Code de l'eau. Ceci nécessite une restructuration organisationnelle et l'établissement des textes réglementaires. Un plan d'action pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions institutionnelles et organiques sera élaboré par le consultant qui mettra également en place les activités de formation pour s'assurer des ressources humaines bien outillées avec une bonne capacité d'entreprendre leur mandat.

Les principales activités de cette composante sont les suivantes :

Activité 1 : Diagnostic et état de lieux du cadre institutionnel et validation.

La définition d'un schéma approprié permettra de jeter les bases d'une gestion concertée et saine du secteur et créera un bon environnement favorable à l'amélioration du taux d'accès à l'eau et à l'assainissement de base au niveau national et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ainsi pour faire une analyse de la situation actuelle et celle prévu du cadre institutionnel, les tâches suivantes seront retenues:

- Collecte des documents existants dans les administrations centrales ou locales se rapportant à tous les aspects institutionnelles : organigramme, contrats, statuts, lois, codes, etc.
- Analyse du cadre organisationnel du secteur, schéma et attributions y compris les textes réglementaires existants, et les objectifs stratégiques de la réforme du secteur.
- Analyse du cadre institutionnel pour le service public de AEP en milieu urbain/périurbain, et le statut de la SODECA et ses agences qui sont mises en

place.

- Identifications des points forts, faiblesses, opportunités et défis.
- Validation du diagnostic avec les acteurs du secteur au cours d'un atelier.

Activité 2 : Révision du cadre organisationnel existant et définition d'un schéma institutionnel approprié.

- Définition du schéma institutionnel (missions et attributions appropriées sommaire). Elaboration du rapport définissant les nouvelles missions et des projets des textes organiques qui seront soumis au Gouvernement pour adoption.
- Après adoption du schéma institutionnel, définition des missions et attributions des principaux organes de gestion du secteur, y compris les organes de coordination et de concertation avec les bailleurs.
- Elaboration du nouveau statut et du contrat d'exploitation de la SODECA.
- Soumission des rapports sur les élaborations mentionnées ci-dessus après validation lors d'un atelier national.

Activité 3 : Elaboration des textes d'application de la loi n°06.001 du 12 avril 2006 portant Code de l'eau de la République Centrafricaine.

La loi N° 06.001 du 12 avril 2006 portant Code de l'eau de la République Centrafricaine ne s'est pas encore traduite par des textes d'application. Ce qui fait que sa mise en œuvre n'est pas effective. Aussi, il s'agira de recruter un Consultant juriste spécialisé dans le domaine de l'eau afin de traduire cette loi par des décrets d'application à soumettre au Gouvernement Centrafricain en vue de l'adoption et la signature par le Chef de l'Etat de la RCA.

- Identification des dispositions de la loi nécessitant des textes prioritaires d'application.
- Elaboration des textes prioritaires d'application de la loi en considérant les aspects du genre dans la gestion de la ressource qui sont actuellement occultés par le code.
- Soumission des textes d'application au Gouvernement après la validation lors du même atelier mentionne en activité 2.

Activité 4 : Elaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme institutionnelle:

Après concertation avec les différents partenaires du secteur et analyse de l'environnement institutionnel le consultant mettra en place un plan d'action pour la mise en place du nouveau cadre institutionnel et des nouveaux, statut et contrat d'exploitation de la SODECA. Ce plan indiquera les étapes opérationnelles et le délai requis pour chaque étape ainsi que les organismes et structures responsables de sa réalisation. Il sera validé lors du même atelier mentionne en activité 2.

Activité 5 Renforcement des capacités techniques des ressources humaines intervenant dans le secteur, pour accompagner les structures organisationnelles.

La promotion de la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que le développement du service de l'AEPA sur l'ensemble des seize préfectures de la République Centrafricaine exigent des ressources humaines compétentes et suffisamment formées aux nouvelles approches. Aussi, le renforcement des capacités est un pilier de la réussite du processus de développement du secteur de l'eau en République Centrafricaine. A cet effet, des formations seront organisées et des outils de travail seront mis à la disposition des principaux acteurs conformément à un plan de formation élaboré par un spécialiste du bureau d'étude.

- Elaboration d'un plan de formation de première nécessité.

- Analyse sur le profil/emploi au niveau des différentes structures de gestion et d'exploitation du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Elaboration d'un plan opérationnel de renforcement des capacités institutionnel du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- 4 modules de formation préparés et livrés par le consultant sur des aspects institutionnels identifiés au cours du projet comme nécessitant de renforcement. Chaque module sera d'un ou deux jours pour environ 15 personnes.
- Organisation d'un voyage d'étude dans un pays ayant des conditions similaires avec une expérience réussie. La contribution du consultant sera par (i) l'identification du pays à visiter, et (ii) la préparation des termes de référence du voyage.

Activité 6 : Adoption des textes d'application et du schéma institutionnel.

- Préparation des nouveaux textes à soumettre pour approbation ;
- Identification des itinéraires et des décisions et procédures à prendre pour assurer l'adoption des textes et du nouveau statut et contrat d'exploitation de la SODECA ;
- Suivi des procédures d'adoption des nouveaux textes, des attributions des principaux organes et du nouveau statut de la SODECA.

Composante B : Amélioration des connaissances et gestion de l'information sur l'eau

Cette composante vise la réalisation des études nécessaires pour l'identification, la conception et la mise en place d'un système d'information sur l'eau permettant, la saisie, l'enregistrement et la gestion des données nationales sur le secteur dans le but de répondre aux besoins des parties intéressées en matière d'information et de faciliter la planification, l'aide à la décision et la maîtrise des projets et des ouvrages hydrauliques.

Les principales activités de cette composante se présentent comme suit :

Activité 1 : Diagnostic et état de lieux

- Analyse de l'état des connaissances actuel sur le secteur de l'eau, les données et informations disponibles et leur mode de gestion. Diagnostic des systèmes d'information existant dans le pays ou dans la région ou en cours de constitution (Système SIBCO).
- Validation du diagnostic avec les acteurs du secteur au cours d'un atelier.

Activité 2 Conception du système

La conception d'un système d'information sur l'eau simple et dynamique : définition de l'architecture fonctionnelle et technique des modules spécifiques à l'état des ressources (eau de surface, eau souterraine et qualité), aux données sur les besoins (selon les différents secteurs d'usage), et à l'analyse des capacités du secteur. Proposition de l'architecture d'un système capable de répondre aux besoins des différents utilisateurs toute en respectant les conditions du pays. Elle comprend :

- L'identification des paramètres hydrométriques (hauteur d'eau, débit), météorologiques (hauteur de pluie, évapotranspiration), hydrogéologiques (niveau piézométrique), environnementales (type de végétation, climat, qualité de l'eau, démographie), caractéristiques techniques des ouvrages hydrauliques (profils, débit, niveau statique, niveau dynamique, transmissivité) pour une bonne connaissance des ressources en eau du pays.
- L'élaboration et la validation du format de collecte des données.

- L'inventaire des infrastructures et ouvrages hydrauliques : Inventorier les stations de captages (pour l'eau potable), génie civil, canalisations, branchements, compteurs (pour les réseaux d'eau potable), équipements électromécaniques, locaux administratif, locaux techniques, unités de traitement, longueur du réseau de distribution, kiosque borne fontaine, etc. Pour chaque ouvrage, équipement et installation, l'inventaire devrait indiquer :
 - La localisation géographique en s'appuyant sur la cartographie développée au cours de l'activité 4 ci-dessous
 - La date de construction ou d'acquisition
 - L'état de l'équipement/ouvrage
 - Son aptitude à assurer un fonctionnement normal/ou défaut de fonctionnement quelconque observé
 - La durée d'utilisation prévisible
 - L'évaluation de la valeur potentielle de remplacement à l'identique
 - Définir la durée de mise à jour soit au moins une fois par an
- L'identification et l'installation des logiciels appropriés pour le prétraitement et le traitement des différentes données.

Activité 3 : Analyse des Besoins pour la réhabilitation des réseaux de mesures existants

La réhabilitation du réseau de mesures et de collecte des données hydrologiques, climatologique, piézométriques et sur le suivi de la qualité des eaux se fera par sous bassin versant. Ainsi, au niveau de chaque grand sous bassin du pays (l'Oubangui et le Chari) l'étude identifiera les besoins en matière des données et d'informations optimales et proposera les réseaux optimum d'observations permettant d'avoir les mesures nécessaires et les données de base pour suivre l'évolution du secteur.

Ainsi, cette activité comprend les tâches suivantes :

- Analyse des besoins pour la restructuration des réseaux des mesures sectoriels et proposition d'un réseau optimum d'observation pour chaque département (météo, hydrologie, suivi piézométrique, suivi de la qualité etc..) comprenant les systèmes de production et de transfert des données, avec identification et budgétisation des besoins.
- Acquisition d'équipement et des logiciels spécifiques pour les réseaux des mesures départementaux. Le réseau minimal d'observations hydrologique, météo, piézométrique et sur la qualité couvrira le bassin de l'Oubangui seulement.
- Installation des équipements de collecte et de saisie des données.
- Formation technique thématique (fonctionnement des équipements et logiciels de transfert des données).

Activité 4 : Opérationnalisation du Système

- Tests de fonctionnement des systèmes d'acquisition des données
- Acquisition des équipements et des logiciels nécessaires (niveau central et départemental)
- Installation des équipements du système
- Tests de fonctionnement du système
- Alimentation du système par les données disponibles
- Assurer le fonctionnement du système, la collecte, le traitement et la diffusion des données hydrologiques jusqu'à l'établissement d'un premier produit qui sera un bilan hydrologique (trimestriel), un inventaire hydraulique et les cartes thématiques correspondantes.
- Formation sur le fonctionnement du système

Activité 5 : Création d'un centre de documentation et d'information sur l'Eau.

Les données et informations sur le secteur sont actuellement dispersées entre les différents structures et organismes techniques, administratif et scientifiques comme le MMEH, le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Santé, la direction de la Météo, la direction de statistique, l'Université de Bangui, l'IRD (ex ORSTOM). La mise en place d'un centre de documentation sur l'eau au sein de la DGH, structure étatique en charge du secteur de l'eau, permettra de collecter les données et les informations disponibles sur le secteur, les centraliser, les archiver et le mettre à disposition des divers utilisateurs. Les usagers potentiels du centre de documentation seront les administrations et services publics chargé de la politique du secteur et de la gestion des ressources, les organismes publics et privés de gestion et d'exploitation des ressources, les chercheurs et universitaires, les bailleurs des fonds.

Les principales activités du consultant pour cette composante sont:

- Création de l'architecture et la structure d'une base des données documentaire permettant le stockage des documents et des données dans une base des données informatisées.
- Identification du mode d'échange des documents et d'informations avec les différentes autres structures fournisseurs des données et d'informations sur l'eau.
- Proposition de l'architecture et du mode de fonctionnement du centre de documentation.
- Identification des besoins en matériel et équipement pour l'opérationnalisation du centre.

Composante C : Amélioration des conditions de financement du développement du secteur de l'AEPA

En RCA, le financement des principales activités d'hydraulique urbaine et rurale a été essentiellement assuré par les fonds de l'aide publique au développement. Le but de cette composante est de créer les conditions favorables pour une augmentation du volume de ses investissements, d'abord par l'état et après par les bailleurs des fonds et divers mécanismes possibles, tout en assurant leur durabilité. Pour augmenter les investissements dans le secteur la solution ne pas aussi simple, et nous devons tenir compte d'un certain nombre de concept de base. Pour attirer des investissements supplémentaires, il faut concevoir des projets qui s'intègrent dans la stratégie générale du pays. Les activités doivent être bien justifiées et bancables. Il faut également une bonne appréciation de l'environnement de financement et de ses défis et opportunités. Pour combler le manque de financement, il s'agit plutôt de mettre en place une complémentarité des sources de fonds et des mécanismes de financement pour assurer des ressources diversifiées, plus stables et régulières.

Les principales activités de cette composante couvrent les sous-secteurs urbain, rural et assainissement et sont les suivantes :

Activité 1 : Diagnostic et état de lieux des investissements et financements

En se basant sur les données collectées relatives à l'état d'exploitation actuel des ressources en eau, les projets initiés et les investissements réalisés en comparaison avec les besoins du secteur, le consultant réalisera les activités suivantes:

- Revue du contexte d'investissement et financement du pays et du secteur et ses sous-secteurs : stratégies, objectifs et principes de développement, réformes en cours, politiques et lois sur le financement.
- Etablir un bilan de financements reçus et investissements faites sur les 5 dernières années (2004-2008), par les différents types d'investissements (nouveaux,

réhabilitation, maintenance) et leur répartition géographiques. Identifier tous les financements annoncés par différents bailleurs du secteur sur l'horizon 2010-2025.

- Analyser les technologies utilisées, dans le contexte géographique/géophysique et sociodémographique (répartition de la population) du pays, a fin de mieux définir dans le plan d'investissement des technologies adaptées au contexte du pays.
- Analyser les mécanismes de financement utilisés, et enfin dégager la relation entre le type de financements reçus et leurs mécanismes, et le type de financements requis.
- Validation du diagnostique avec les acteurs du secteur au cours d'un atelier.

Activité 2 : Elaboration d'un programme d'investissements 2011-2025 du secteur de l'AEPA.

Le programme d'investissement comprendra un plan d'investissement et des projets d'investissements prioritaires. Cette activité du projet vise à déterminer la situation actuelle des préfectures (régions) des populations ayant accès à l'eau potable et anticiper l'évolution de la demande d'ici 2025, en s'appuyant sur les données disponibles et ses analyses propres, notamment les données démographiques disponibles, les informations des potentialités en ressources en eau et leur répartition dans l'espace et le temps.

- Identification et collecte des données et hypothèses.
 - Population à servir, répartition, taux de croissance de la population
 - Taux de couverture par ville/village (connu pour 2003 : estimer pour 2009)
 - Analyse des demandes en eau et des besoins en assainissement, et volonté a payer, par catégorie socio-économique
 - Revue tarifaire considérant la politique actuelle des prix, identification analytique des coûts réels et des coûts pratiqués, et proposition d'un nouveau schéma.
 - Coût unitaire moyen, et cout moyen par personnes servi de technologies divers, mobilisation communautaire et suivi inclus
- Etablissement des principes d'allocation et des critères de priorisation.
 - Principes et critères d'allocations budgétaires AEPA sur trois niveaux : (1) Allocation du budget sectoriel par sous-secteur, (2) pour chaque sous-secteur, allocation par préfecture, et (3) pour les préfectures, allocation par sous-préfecture (ou commune ou village d'après la disponibilité des données et structures administratives du pays) - pour les sous-secteurs rural et assainissement.
 - Principes d'allocation entres différentes types de financement : nouveaux investissement, réhabilitations opérations/fonctionnement
 - Grille de critères qui permettront de hiérarchiser les priorités et faire le choix entre les différents projets ainsi identifiés et localisés. P.e., économiques, équilibre régionale
- Développement d'un modèle d'investissement dans un outil informatique simple et généralement connu (tel que Excel). Le model servira à des simulations pour le développement du plan d'investissement.
 - Développement de l'architecture du modèle d'investissement, y compris :
 - identification des données et hypothèses requise, les variables politiques (tel que cibles de taux de couverture, politiques de subventions, combinaison de technologies, taux de tarifs et l'eau non-comptabilisé)
 - formats des résultats (tableaux, diagrammes)

- capacité de comparer besoins d'investissements avec des niveaux différents de financement disponible
 - Modélisation, population des données et testing
 - Validation
 - Développement d'un bref manuel d'utilisation
 - Formation de cadre pour la maintenance du modèle
- Préparation du rapport de plan d'investissements AEPA 2011-2025
 - Estimation des investissements à réaliser chaque année 2011-2025, par sous-secteur et par préfecture: Urbain comprend les chefs lieux de préfectures ainsi que les centres semi urbain. Rural comprend les villages, Assainissement comprend urbain et rural.
 - Le rapport comprendra analyses sur : politiques, stratégies et cadre institutionnel et réformes lies aux investissements, situation actuelle (investissements, financements, couverture), les demandes d'AEPA, options politiques et techniques (technologies, qualité, décentralisation), priorisation entre investissements en infrastructure vis-à-vis maintenance et gestion du secteur, problématiques prioritaires à adresser.
- Identification et élaboration des notes de concepts des projets prioritaires à réaliser dans les 3 sous-secteurs (urbain, rural et assainissement) et leur localisation par préfecture/région à court (5 ans) et moyen (10 ans) termes.

Activité 3 : Elaboration d'une stratégie de financement durable du secteur AEPA.

- Identification des besoins et ressources potentiels pour combler le déficit du plan d'investissement. Analyse couvrant des financements par :
 - Type : infrastructure, maintenance et entretien, renforcement de capacité, fonctionnement des organes de gestion.
 - Source : politique tarifaire (arrières de l'état), fiscalité/impôts (revenue potentiel pour l'opérateur, mais aussi la possibilité des cout d'exploitation plus faibles à travers exemption de certaines taxes), dons, emprunts des banques locaux et régionaux, marches financier locaux et régionaux (obligations, investissements propres), etc.
 - Cour, moyen et long terme
- Elaboration des mécanismes de financement pour l'AEPA : approches (p e PPPs, aide basée sur les résultats), structure (entre autres Fond de l'eau), procédures des mises en œuvre, risques et critères de réussite, et une feuille de route pour leur mise en œuvre.

Activité 4 : Organisation d'une table ronde des bailleurs des fonds.

- La contribution du consultant sera notamment par : i) la préparation des TDR et du programme de la table ronde, ii) l'identification des partenaires à inviter.

7. EXECUTION DE LA MISSION ET RAPPORTS

7.1. Organisation du travail et gestion de la consultation

7.1.1. Collaboration avec la Coordination du projet et les acteurs du secteur

La complexité de la mission impose des échanges permanents entre le Consultant et la Coordination du Projet. A cet effet, le Consultant est tenu d'informer régulièrement la DGH et le comité de pilotage du projet de l'évolution de la mission.

7.1.2. Lieu de déroulement de la mission

Le consultant travaillera étroitement avec l'unité de coordination du projet et la DGH à Bangui, principal lieu où se dérouleront les travaux de terrain.

7.2. Durée de la mission et calendrier d'exécution

6.2.1. Durée de la mission

La durée de la mission par composante de l'étude se présente comme suit :

Composante A : 8 mois étendu sur 9 mois

Composante B : 6 mois étendu sur 12 mois

Composante C : 7 mois étendu sur 12 mois

7.2.2. Calendrier d'exécution de la mission

Le calendrier d'exécution indicatif de la mission est joint en annexe 1. Le consultant peut proposer des modifications dans sa soumission.

7.3. Responsabilité du Consultant

7.3.1. Composition de l'équipe du consultant

Le Consultant devra constituer une équipe technique comprenant des Experts seniors et des Experts et techniciens avec connaissances locale. Cette équipe sera renforcée en temps opportun par des Experts internationaux ou locaux pour des activités ponctuelles.

L'Equipe des consultants sera constituée par des membres avec des expériences au moins comme suit (une personne peut avoir des connaissances suffisants couvrant plus d'un rôle):

Composante A : Renforcement du cadre Institutionnel et Juridique du secteur de l'Eau
Spécialiste de reforme institutionnel du secteur de l'eau
Juriste
Environnementaliste
Economiste/Analyste financier spécialiste de l'eau
Spécialiste GIRE
Consultants formation
Juriste Assistant local
Sociologue / Genre Assistant local
Hydraulicien Assistant local
Composante B : Amélioration de la Gestion de l'information sur l'eau et l'Assainissement
Consultant Planification des ressources en Eau
Hydrologue/ Climatologue
Informaticien Spécialiste SIG
Expert Application des systèmes d'informations (analyste des données)
Hydrologue/ Climatologue Assistant local
Concepteur Web Assistant local
Informaticien Assistant local
Composante C : Amélioration des conditions de Financement du développement du secteur de l'Eau
Expert Financier et Economique
Ingénieur Hydraulicien AEPA
Expert modélisation financière
Socio économiste assistant local
Ingénieur AEPA assistant local

7.3.2. Produits à délivrer

Rapports :

- Composante A : Un rapport sur le renforcement du cadre institutionnel : schéma institutionnel, missions et attributions, statuts et contact de la SODECA, plan d'action, textes d'applications, plan sommaire de formation.
- Composante B : Un rapport sur l'architecture du système d'information, les outils de sa mise en œuvre et les besoins en équipements et matériels.
- Composante C : Un rapport sur l'amélioration des conditions du financement : Programme d'investissement (Etude tarifaire, principes d'allocations budgétaires, plan d'investissements et concepts de projets prioritaires) et Stratégie de financement.

Outre les rapports indiqués, les produits suivants sont attendus du Consultant :

1. Formation des acteurs du secteur ;
2. Coordination avec les acteurs et les partenaires dans le secteur ;
3. Elaboration et mise à disposition du projet d'un système d'information sur l'eau et ces modules sectoriels opérationnels ;
4. Elaboration des structures de fonctionnement du Centre de documentation sur l'eau et appui à la DGH pour l'opérationnalisation du centre ;
5. Modèle d'investissement ;
6. Préparation de la table Ronde des bailleurs des fonds.

7.4. Responsabilités des autorités nationales

7.4.1. Désignation des points focaux

Le Gouvernement désignera un point focal par composante d'étude qui sera homologues du BET pour le suivi de la composante et pour assurer la durabilité après l'achèvement du projet.

7.4.2. Documentation

Les autorités de la RCA, à travers la DGH et les points focaux, mettront à la disposition du Consultant toute la documentation disponible et nécessaire pour la réalisation de la mission. En outre, elles apporteront toutes les facilités administratives au Consultant pour la collecte des données et informations complémentaires.

7.4.3. Assistance du Consultant

Les autorités du pays seront responsables de l'organisation logistique des ateliers, réunions et formations.

7.4.4. Assistance du Consultant

Les autorités du pays apporteront tout l'appui nécessaire sollicité par le Consultant dans le cadre de l'exécution de sa mission. Ils s'engageront également à collaborer étroitement la FAE et le Consultant pour le suivi des actions à entreprendre dans le cadre de l'exécution de la présente mission.

7.5. Langue de travail

Le français est retenu comme langue de travail.

Profils des principaux Experts Senior

Chef de mission

Un des chefs de file des trois composantes sera également le Chef de mission de l'étude. Il devra justifier d'une solide expérience professionnelle internationale de conduite des équipes multidisciplinaires chargées de la réalisation des études dans le domaines des questions institutionnelles liées à la gestion des ressources en eau ou aménagement d'infrastructures hydrauliques. Son principal rôle sera d'orienter et de superviser la réalisation de la mission du Consultant, en étroite collaboration avec la Coordination du projet. Il sera également responsable de la planification, la coordination et la supervision de la réalisation des tâches des Experts de l'équipe du projet.

Le chef de mission devra assurer :

1. La promotion et le développement des échanges entre les membres de l'Equipe du projet ;
2. L'entretien de bons rapports avec la coordination du projet et son comité de pilotage ;
3. L'entretien de bons rapports de collaboration avec les partenaires techniques et financiers du projet ;
4. Procéder à la revue des rapports des consultants locaux ;
5. La préparation et la transmission dans les délais requis des différents rapports ;

A. /Composante A

A.1. Expert en reforme institutionnel de secteur de l'eau

L'expert de reforme institutionnel sera responsable de la composante institutionnelle (description et analyse des cadres juridique et institutionnel du secteur de l'eau dans le pays, propositions d'options de développement institutionnel et du cadre juridique devant les soutenir) conformément aux dispositions des présents termes de références.

Il devra particulièrement focaliser son action sur:

1. Planifier et superviser les activités de la composante A.
2. la collecte des données et informations complémentaires notamment pour les besoins des études institutionnelles;
3. l'élaboration des études spécifiques (institutionnelles, juridiques et organiques);

A.2. Expert Juriste

L'expert juriste sera responsable des questions juridiques et organisationnelles tel que décrites dans les présents termes de référence, il devra justifier d'une solide expérience professionnelle internationale dans la conduite des études juridiques, la préparation des textes d'applications des lois et codes et l'élaboration de nouvelles lois pour appuyer les efforts de développement économique et principalement dans le domaine de l'eau. Il doit aussi avoir une bonne familiarisation avec le contexte social et juridique Africain, et de l'expérience du secteur de l'eau ou les secteurs des ressources naturelles et infrastructures. Son rôle principale est de développer les textes d'application, et d'assister les autres membres de l'équipe sur des questions et analyses d'ordre juridiques.

A.3. Expert Environnementaliste

L'Expert environnementaliste devra justifier d'une bonne expérience professionnelle dans la conduite des projets et la réalisation des études d'impact des activités anthropiques et des projets de développement sur l'environnement et particulièrement les ressources en eau (particulièrement les Etats de lieux environnementaux, les Analyses Diagnostiques Transfrontalières, les plans d'action sur l'environnement, les analyses des tendances d'évolution de l'environnement des bassins hydrologiques...). Son principal rôle sera de :

- Assurer la mise en œuvre du processus de collecte des données et informations complémentaires sur l'environnement ainsi que la réalisation des études spécifiques qui s'y rapportent.

A.4. Expert Economiste / Analyste Financier Spécialiste de l'eau

L'Expert Economiste devra justifier d'une expérience professionnelle dans l'analyse économique et financière des secteurs de développement et principalement dans le secteur de l'eau. Son principal rôle sera de :

- Suivre le processus de collecte des données et informations socioéconomiques et financières complémentaires, le diagnostic de la situation et la validation des données et informations avec les acteurs dans le secteur.
- Contribuer à l'élaboration des études spécifiques liées au cadre institutionnel (analyse prospective des bénéfices attendus du secteur de l'eau, études économiques et particulièrement sur l'économie de l'eau et l'assainissement, évaluations économiques des programmes d'aménagement hydraulique, l'établissement du Fond de l'eau pour financement du développement des infrastructures, planification du développement sectoriel, le rôle que peut jouer la fiscalité dans la gestion du secteur et la structure des prix).

A.5 Expert Gestion Intégrée des Ressources en Eau

L'Expert en gestion des ressources en eau devra justifier d'une longue expérience professionnelle dans la gestion des projets GIRE à caractère régional ou national. Son principal rôle sera de :

- Suivre le processus de collecte des données et informations complémentaires en relation avec la gestion des ressources en eau ainsi que la réalisation des études spécifiques qui s'y rapportent ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Participer aux sessions de formation destinées aux parties prenantes ;
- Contribuer à l'élaboration de gestion des ressources en eau, développement rural, aménagement hydraulique, génie civil, gestion transfrontalière des bassins, élaboration des plans GIRE, élaboration des plans d'action de mise en valeur des ressources en eau ou d'aménagement des bassins hydrologique et tout autres domaines connexes;

B / Composante B :

B.1. Expert planification des ressources en Eau

L'Expert planification des ressources en Eau devra justifier d'une bonne expérience professionnelle dans la planification et la programmation des ressources en eau, et la gestion des projets GIRE à caractère régional ou national. Son principal rôle sera de :

- Planifier et superviser les activités de la composante B.
- Suivre le processus de collecte des données et informations complémentaires en relation avec la gestion des ressources en eau ainsi que la réalisation des études spécifiques qui s'y rapportent ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Participer aux sessions de formation destinées aux parties prenantes ;
- Contribuer à l'élaboration de gestion des ressources en eau, développement rural, aménagement hydraulique, génie civil, gestion transfrontalière des bassins, élaboration des plans GIRE, élaboration des plans d'action de mise en valeur des ressources en eau ou d'aménagement des bassins hydrologique et tout autres domaines connexes;

B.2. Hydrologue / Climatologue

L'Expert en Hydrologie / Climatologie devra justifier d'une bonne expérience professionnelle dans le domaine de l'hydrologie ou de la climatologie.

Son principal rôle sera de :

- Suivre le processus de collecte des données et informations hydrologiques et climatologiques complémentaires ainsi que la réalisation des études spécifiques ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Contribuer à l'élaboration des études spécifiques (développement des programmes de gestion de l'information hydrologique, stratégie pour le renforcement et la modernisation des réseaux existants de gestion de l'information hydrologique, propositions pour la réhabilitation, l'extension et le renforcement des réseaux des mesures hydrologiques, climatologiques et piézométriques.
- Une expérience éprouvée dans la réalisation des études sur le genre (prise en compte du genre dans les projets de développement, évaluation de la situation des pays / bassins en matière de genre, renforcement des capacités en genre...);
- Une solide expérience de travail avec les organisations de la société civile ;
- Une solide expérience de travail avec des Consultants.

B .3. Expert Informaticien spécialiste SIG :

L'Expert informaticien/SIG devra justifier d'une bonne expérience professionnelle dans le domaine de la gestion informatisée des données liées aux ressources en eau et une expérience solide dans la réalisation des études techniques relatives à la conception et la mise en place des systèmes d'information sur l'eau et à l'application de l'outil informatique et la télédétection à la gestion des ressources naturelles (Forêts, eau, sols...). Il doit justifier une expérience éprouvée de gestion des SIG.

Son principal rôle sera de :

- Analyser et exploiter les données et les informations sur le secteur de l'eau existantes dans le pays;
- Préparer les supports et les outils informatiques (logiciels, programmes) nécessaires pour la mise en place des modules sectoriels (au niveau de chaque département fournisseur des données) en vue de leur centralisation au niveau d'un système national de collecte, de traitement, d'archivage et de diffusion des données sur l'eau.
- Préparer les spécifications techniques des équipements à acquérir pour la mise en place du système d'information centrale et de ses modules sectorielles ainsi que pour la mise en place du centre de documentation.
- Développer tous les protocoles pour la gestion du système.

B .4. Expert Application des systèmes des données (Analyse des données)

L'Expert informaticien spécialiste des application des systèmes d'analyse et de traitement des données devra justifier d'une bonne expérience professionnelle dans le domaine de la modélisation des systèmes d'information et traitement de données, avec application dans le secteur des ressources naturelles en général (environnement, mesures et collecte des données hydrologiques et climatologiques), et en particulier dans le domaine de l'eau et les problèmes de la santé de source hydrique. Ses principales tâches seront :

- Diagnostic de l'état des lieux et identification des structures productrices des données et de(s) mode(s) actuel(s) de circulation et de diffusion des données.
- Analyse des besoins en matière d'information et des données sur l'eau et examen des capacités des ressources humaines et matériel disponibles pour le secteur ;
- Développer l'architecture du système d'information sur l'eau et le type des liaisons à prévoir avec les systèmes sectoriels et les bases des données au niveau des différents départements et structures.
- Développer les outils informatiques permettant l'exploitation du système et sa mise en réseau pour le fonctionnement du centre de documentation.

C / Composante C :

C .1. Expert Financier et Economique :

L'Expert Financier devra justifier d'une expérience professionnelle dans l'analyse économique et financière des secteurs de développement et principalement dans le secteur de l'eau. Il démontrera une expérience des mécanismes de financement innovateur et de préférence de l'expérience de la mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds et d'autres financiers. Son principal rôle sera de :

- Planifier et superviser les activités sous la composante C, notamment le développement du programme d'investissements et la stratégie de financements.
- Mener le développement du programme d'investissements et de la stratégie de financements.
- Proposer la tarification de l'eau

C .2. Expert Hydraulicien Spécialiste AEPA

L'Expert Hydraulicien spécialiste en Approvisionnement en eau potable et assainissement devra justifier d'une large expérience professionnelle dans le domaine de l'AEPA. Son principal rôle sera de :

- Suivre le processus de collecte des données et informations complémentaires sur l'AEPA dans les différentes régions du pays et l'utilisation des ressources en eau de surface et souterraine pour l'approvisionnement en eau potable des populations ainsi que la réalisation des études spécifiques ;
- Procéder à la revue des rapports des consultants nationaux ;
- Contribuer à l'élaboration des études spécifiques et le développement du programme d'investissement. En particulier il soutiendra le développement du modèle d'investissement, la préparation d'un plan d'investissement ainsi que la préparation des fiches de projets prioritaires.

C .3. Expert Modélisation Financière :

L'Expert Modélisation Financière devra justifier d'une large expérience professionnelle la modélisation financière des infrastructures, de préférence dans l'eau. Son principal rôle sera de :

- Développer le modèle d'investissement, en assurant une architecture simple qui correspond aux besoins du plan d'investissement, surtout au niveau des variables. Assurer que les besoins de données du modèle sont bien identifiés et pourront être collectés pendant la durée de l'étude.
- Impliquer l'officier(s) de la DGH désigné à maintenir le modèle dans tous les étapes du développement.
- Faire des simulations selon des variables différentes à fin de soutenir le développement du plan d'investissement.